



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MARDI 22 FÉVRIER 2000

www.lesoleil.com



À un certain moment, la file de voitures sur Henri IV s'allongeait du pont jusqu'au boulevard Hamel.

La SQ bloque les routes

Les automobilistes n'ont qu'à bien se tenir, les moyens de pression iront en s'intensifiant

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC—Les automobilistes devront prendre leur mal en patience. Au cours des prochains jours, les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) intensifieront les « opérations de sensibilisation » sur les routes de la province afin d'exprimer leur mécontentement à l'égard des négociations avec le gouvernement en vue du renouvellement de leur convention collective échue depuis bientôt deux ans.

Dans les faits, les négociations sont au point mort entre les deux parties.

En effet, l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) a pris ses cliques et ses claques, la semaine dernière, à la suite du refus de l'employeur de combler l'écart salarial de 6,9% qui sépare les policiers de la SQ et ceux de la Communauté urbaine de Montréal.

Les « opérations de sensibilisa-

tion » ont débuté tôt hier matin alors qu'un peu partout sur le territoire québécois les policiers procédaient à des vérifications afin de sensibiliser les automobilistes au port de la ceinture de sécurité. Dans la région de Québec, notamment sur le boulevard Sainte-Anne, à La Malbaie et à Saint-Georges de Beauce, les moyens de

Voir SQ en A 2 >

JEUX VIDÉO ET
DESSINS ANIMÉS

Danger d'épilepsie

PARIS (AFP) — Les jeux vidéo et les dessins animés pourraient déclencher des crises d'épilepsie chez des jeunes dont le cerveau est incapable de contrôler sa réponse à la stimulation de flashes lumineux ou d'images scintillantes à base de contrastes entre le noir et le blanc, selon des chercheurs italiens.

Les travaux de l'équipe de D' Vittorio Poreciatti, de l'Université de Pise, publiés dans le mensuel spécialisé *Nature Neuroscience* de mars, font suite à une série de crises épileptiques observées, en 1997, chez 685 Japonais qui avaient regardé *Pokémon*, dessin animé assorti de flashes lumineux diffusé à la télévision.

Chez les enfants de 4 ans à 14 ans, 0,5 à 0,8% sont atteints d'une épilepsie dite photosensible (survenant lors de stimulations lumineuses intermittentes), due à un dysfonctionnement cérébral sous-jacent encore mal compris. Le problème réside dans la capacité du cerveau à interpréter des scènes à grandes variations de contrastes lumineux (grand soleil, brouillard).

Les chercheurs ont enregistré l'activité électrique du cerveau de 23 jeunes dont 11 souffrent de cette forme d'épilepsie. Chez les sujets normaux, l'activité cérébrale s'accroît jusqu'à un certain point quand le contraste (blanc-noir) atteint 20%, puis son niveau retombe, mais, chez les sujets prédisposés, le cerveau continue à s'activer frénétiquement lorsqu'il est confronté à des contrastes beaucoup plus importants.

Cette réponse anormale aux stimulations visuelles intermittentes survient aux fréquences relativement

Crises observées chez les amateurs de Pokémon

Voir DANGER en A 2 >

SOMMET DE LA JEUNESSE

Les impôts sur la sellette

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC—Les jeunes le promettent. Le ministre des Finances Bernard Landry —et sa stratégie de baisse des impôts— sera sur la sellette, durant le Sommet de la jeunesse.

Tous les groupes défendant les intérêts de la génération montante, joints par LE SOLEIL, à la veille de l'ouverture de l'événement, aujourd'hui, à Québec, se sont entendus pour dire que le ministre Landry doit changer son discours à propos des réductions fiscales.

Les porte-parole « jeunes » du monde étudiant, des milieux d'affaires, des syndiqués ou encore de groupes de pression divers ont indiqué qu'ils nourrissent des inquiétudes à propos des positions défendues par M. Landry. Plusieurs ont fait allusion à

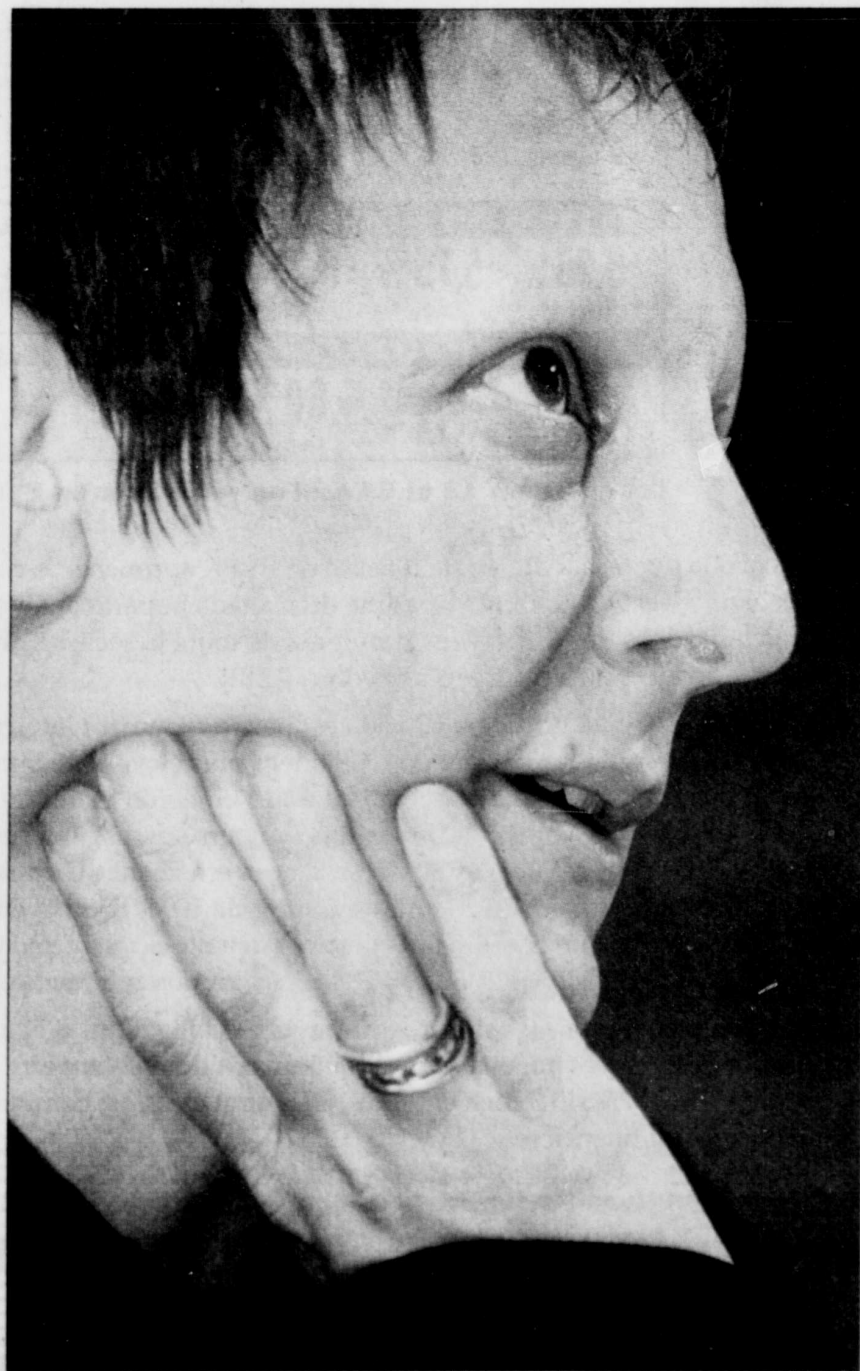
Le ministre Landry doit changer son discours

Voir IMPÔTS en A 2 >

AUTRES TEXTES

Un diplôme à chacun Page A 7
Plus de stages Page A 7

La face cachée de Lepage



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES
Robert Lepage créera le 2 mars, au Trident, son quatrième spectacle solo, « La face cachée de la Lune ». Avec cette nouvelle pièce, qui implique des gens de Québec, Toronto, New York et Londres, on vise une diffusion internationale. Détails en page C 5.

Betty Lou teste la compassion de Bush

HOUSTON, Texas (AFP, AP) — Après une vie de souffrances, cinq maris, deux meurtres et 15 ans dans le « couloir de la mort », l'heure de vérité est arrivée pour Betty Lou Beets, femme battue, qui crie pitié du fond de sa geôle texane.

Le sort de cette femme de 62 ans, grand-mère de neuf petits-enfants, qui doit être exécutée jeudi par injection létale, est dans les mains du gouverneur du Texas, George W. Bush, une véritable épreuve pour le « conservatisme de compassion » dont se réclame le candidat républicain à la Maison-Blanche.

Bush, qui a une faible longueur d'avance sur son adversaire républicain John McCain, entend lui donner le coup de grâce, ce soir, lors de l'élection primaire dans l'État du Michigan.

« C'est la première fois depuis le rétablissement de la peine de mort (en 1976) qu'un gouverneur va devoir décider de l'exécution d'une femme battue », affirme son avocat, Joe Margulies.

Dans un entretien émouvant accordé vendredi à la chaîne ABC du « couloir de la mort », Betty Lou a supplié le gouverneur de lui laisser la vie.

« Je vous demande pitié et je fais appel à votre compassion. Je vous demande de me laisser vivre », a lancé Betty Lou d'une voix frêle, brisée par les sanglots.

Betty Lou, qui affirme avoir été battue toute sa vie par ses maris successifs, a été condamnée en 1985 pour le meurtre de son cinquième mari, Jimmy Beets, dont les restes avaient été découverts, enterrés dans le jardin du couple, près de Gun Barrel City (est du Texas).

Les enquêteurs y découvrirent aussi ceux du quatrième mari, Doyle Barker. Les deux hommes avaient été abattus d'une balle dans la tête et portés dispa-

Voir BETTY en A 2 >

LES JEUNES FONCTIONNAIRES PERÇOIENT LEURS PATRONS COMME DES FREINS À L'INNOVATION



LA MÉTÉO

Maximum -3,
minimum -5

Un peu de neige. Demain: neige et pluie. Détails page D 7.

QUÉBEC,
104^e ANNÉE, N° 54

FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL,
OTTAWA 70c PLUS
TAXES

60c PLUS
TAXES



Mont-Sainte-Anne
Mondiaux juniors alpins
en piste

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 7
Le Québec et le Canada.....	7 à 15
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 10
Bourses.....	4 et 5
Opinions.....	8
Le Monde.....	9

CAHIER C	
Mode Magazine.....	1 à 3
Arts et spectacles.....	4 à 12
Votre agenda.....	6
Ce soir à la télé.....	4
Annonces classées.....	8 à 10
Décès.....	10 et 11

CAHIER D SPORTS	
Statistiques.....	2 et 4
Divertissements.....	7

SERVICES

Abonnements.....	686-3344
	1-800-463-2362
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Internet.....	www.lesoleil.com
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page A 15

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

RÉFLEXION

La dette est le mari des hommes.
Proverbe persan

C'ÉTAIT HIER

1991 — Les Alliés donnent 24 heures à l'Irak pour quitter le Koweït, sinon ils déclencheront l'attaque terrestre.
1988 — Quatre permanents de la FTQ perdent la vie dans l'écrasement d'un avion près de Charlo, au Nouveau-Brunswick. — La skieuse canadienne Karen Percy remporte la médaille de bronze du slalom super-géant des Jeux de Calgary.

DANGER
Contrôle

Suite de la Une

basses (4-10 hertz), mais pas aux fréquences très élevées. Elle se produit seulement avec les contrastes dans le noir et blanc et pas avec les couleurs.

Le mécanisme de contrôle des contrastes, indiquent les chercheurs, «manque ou est sérieusement atteint» chez le petit nombre de gens atteints de cette forme d'épilepsie liée à la lumière.

Cette découverte, estiment-ils, pourrait aider les concepteurs de jeux ou de dessins animés à éviter de créer des situations susceptibles de déclencher des crises.

BETTY
Abattus

Suite de la Une

rus. Betty fut inculpée pour ce meurtre mais jamais jugée. Dans sa requête de clémence introduite devant la commission des grâces du Texas, son avocat plaide les circonstances atténuantes.

Violée à l'âge de cinq ans par un père alcoolique, mariée à 15 ans, Betty a subi, sa vie durant, passages à tabac répétés et agressions sexuelles. Aujourd'hui invalide et sourde, elle souffre de contusions cérébrales et d'un syndrome de stress post-traumatique.

«Durant toute sa vie, maman a été maltraitée et je l'ai vu battue par ses maris tellement de fois que je ne peux les compter», témoigne sa fille Faye Lane.

Lorsque Betty Lou épousa son dernier mari, en 1982, dit l'avocat, «son corps et son esprit étaient déjà ravagés par les mauvais traitements, la maladie chronique et la négligence de l'enfance, les menaces constantes d'annihilation de la part de ceux qui lui juraient leur amour, et les blessures à la tête».

L'un de ces maris s'amusait même à la «marquer» en la mordant féroce sur les seins, les cuisses et les fesses, «afin de s'assurer qu'elle n'irait pas montrer son corps à tout le monde lorsqu'il était en voyage».

La violence conjugale ne justifie pas le meurtre, concède Sarah Buel, de la clinique pour les violences conjugales de l'Université du Texas. «Mais cette femme était désespérée et la communauté n'a rien fait. Il serait scandaleux que l'État lui ôte la vie», s'indigne-t-elle.

Amnesty International USA et la Coalition nationale contre la violence conjugale ont demandé au gouverneur Bush de la gracier, car son exécution «ne ferait que compléter un cycle effroyable d'abus et de violences».

Le dossier se trouve devant la commission des grâces du Texas. «Nous rendrons un avis d'ici aujourd'hui», a déclaré son président, Gerald Garrett.

Pourtant, depuis cinq ans qu'il est gouverneur, George W. Bush n'a jamais gracié un condamné à mort, sur 119 exécutions, sauf en juin 1998 dans un cas d'erreur judiciaire flagrante.

Justement, ajoute l'avocat, «George W. Bush n'a pas à faire ses preuves auprès des conservateurs, partisans de la loi et l'ordre. Il a la carrure politique pour dire: "Hey, les gars, je suis avec vous mais là c'est l'exception"».

SQ
Un début

Suite de la Une

pression des agents de la paix ont provoqué des embouteillages.

Au retour à la maison, hier, d'autres actions des policiers de la SQ, notamment en direction sud sur le pont Pierre-Laporte, ont entraîné des retards significatifs sur le réseau routier.

Et ce n'est qu'un début, a laissé entendre le président de l'APPQ, Tony Cannavino, au cours d'un entretien avec LE SOLEIL. «Malheureusement, les moyens de pression vont aller en s'accroissant», a-t-il soutenu en se gardant bien de révéler la stratégie syndicale. Prévoit-on un coup d'éclat en marge du Sommet du Québec et de la jeunesse, le gros show du gouvernement du Parti québécois, qui débute aujourd'hui. «Pour l'instant, il n'y a rien de décidé», a indiqué le syndicaliste.

Tony Cannavino comprend que ses membres ne vont pas attirer la sympathie des automobilistes qui se retrouveront coincés dans la circulation durant de longues minutes dans le cadre des «opérations de sensibilisation». Selon lui, c'est justement la stratégie du gouvernement de faire passer les policiers pour des vilains.

«Le gouvernement nous provoque et nous pousse à poser de tels gestes. Il cherche à nous faire porter l'odieux de la situation», a déclaré le président de l'APPQ en ajoutant que les policiers, qui n'ont pas le droit de grève, n'ont aucun moyen pour faire pression sur un employeur qui ne veut pas négocier.

Pour tenter de dénouer l'impasse, l'APPQ a demandé le recours à l'arbitrage exécutoire. «On nous l'a refusé», a soutenu M. Cannavino en indiquant qu'une demande de rencontre avait aussi été écartée au premier ministre Lucien Bouchard. «On a également essuyé un refus. Apparemment, notre demande était prématurée».

Après avoir pris soin de vérifier avec les négociateurs patronaux, le porte-parole gouvernemental, Jacques Wilkins, a indiqué au SOLEIL que le recours à l'arbitrage n'avait jamais fait l'objet d'une demande de

l'APPQ à la table des négociations.

Les négociations ont abruptement pris fin, la semaine dernière, au moment où il est apparu évident que le gouvernement n'accorderait pas la parité salariale aux agents de la SQ avec ceux de la CUM.

LETTRE D'ENTENTE

À cet effet, les parties ne s'entendent pas sur l'interprétation d'une lettre d'entente, signée en 1996, prévoyant que le gouvernement et l'APPQ allaient «négocier avec diligence et discuter au mérite des demandes de l'APPQ» une fois que les nouvelles clauses salariales du contrat de travail de la Fraternité des policiers de la CUM allaient entrer en vigueur.

Selon l'APPQ, la lettre d'entente correspond à un engagement de l'employeur visant à rehausser le salaire des agents de la SQ au même niveau que celui de leurs confrères de la CUM. Pour le gouvernement, il ne s'agit sans plus que d'un engagement à négocier. On évalue à 25 millions \$ par année le coût du redressement salarial de 3500 policiers de la SQ.

«À la table des négociations, le gouvernement reconnaît la lettre d'entente, mais il ne veut pas la respecter. Les négociateurs patronaux disent qu'ils n'ont pas le mandat de nous accorder la parité», a indiqué M. Cannavino en insistant pour dire que le gouvernement réalisait des économies de 17 à 18 millions \$ par année, depuis 1996, sur le dos des conditions de travail de ses membres.

En plus du redressement salarial, l'APPQ demande des augmentations de 7,5 % sur trois ans. Le gouvernement, lui, offre 9 % sur quatre ans. «Actuellement, nous sommes au 75^e rang au palmarès des policiers les mieux payés au Québec. Notre prétention n'est pas d'être le mieux payés quoique l'on pourrait le revendiquer en tant que police nationale».

Au gouvernement, on insiste pour dire que le problème n'est pas que les policiers de la SQ ne sont pas assez bien payés, mais plutôt que les policiers municipaux le sont trop.

IMPÔTS
Réinvestir

Suite de la Une

la commission parlementaire où Québec a étudié cinq scénarios pour diminuer les impôts.

«L'hypothèse du réinvestissement dans les services sociaux n'était pas sur la carte», a fait remarquer Clarrandree Cauchy, présidente du Conseil permanent de la jeunesse. «C'est clair qu'il faut réinvestir dans ce domaine. Nous avons peur que les surplus ne soient pas suffisants pour financer trop de baisses d'impôts.»

Pour certains, il ne s'agit pas d'empêcher toute réduction du poids fiscal des contribuables, mais plutôt de la contenir au niveau des engagements électoraux du Parti québécois (PQ). «Il y a une promesse électorale (de réduire les impôts de 1,3 milliard \$), mentionne Daniel Baril, de la Fédération étudiante universitaire du Québec. Le Sommet ne doit pas être l'occasion pour le gouverne-

ment de s'en dédouaner, pas plus qu'il ne doit s'en servir pour renier l'engagement de geler les frais de scolarité dans les universités.»

«Nous savons que le PQ a fait une promesse, a mentionné le leader de Force Jeunesse, Martin Koskinen. Or, les citoyens demandent à leurs politiciens de respecter leurs engagements. Mais le gouvernement n'est pas obligé de couper les impôts de 1,3 milliard \$, dès la première année du mandat. Nous allons demander à M. Landry d'y surseoir, cette année.»

AU-DELÀ DES PROMESSES

Force Jeunesse redoute que les baisses aillent au-delà de la promesse. Le président de la commission parlementaire sur le fardeau fiscal, le député péquiste Sylvain Simard, a suggéré qu'il faut des baisses totalisant 3,4 milliards \$, pour mettre le Québec au niveau de la moyenne ca-

nadienne, a rappelé M. Koskinen. «Ce qui m'inquiète, c'est cette tentation d'aller plus loin que promis.»

Deux groupes traditionnellement opposés sont d'accord sur la nécessité d'exiger un changement de stratégie de la part du ministre des Finances.

«Compte tenu du revenu moyen des jeunes, ils seraient peu touchés par des réductions d'impôts», affirme Éric Morin, du comité des jeunes de la CSN, tenante de l'idée d'écarter cette discussion des

pourparlers au Sommet. «Notre position, c'est que le Sommet vise à aider les jeunes tout de suite. Cela passe par des réinvestissements massifs (dans les services publics).»

Le président du Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec, Martin Foster, indique que son organisme prône une approche «équilibrée» où les surplus budgétaires de l'État doivent servir à la santé et l'éducation, tout en diminuant progressivement la dette et le fardeau fiscal. «Définitivement, nous allons lui dire (au ministre Landry de changer son discours),

indique M. Foster. Nous sommes contents qu'il parle réduction des impôts, mais il y a aussi le fardeau des emprunts. Et il l'oublie toujours dans ses discours.»

Ce dernier point constitue cependant une pomme de discorde chez les groupes de jeunes. Une majorité de groupements, comme le mouvement étudiant et plusieurs centrales syndicales, refusent que la diminution de la dette fasse l'objet d'une discussion au Sommet.

Certains, comme Force Jeunesse, estiment que la question est incontournable pour des raisons d'équité entre les générations. Le nombre de jeunes est appelé à diminuer radicalement pour rembourser des emprunts totalisant 100 milliards \$, effectués par les «baby-boomers», plaident ces derniers.

Placement idéal pour un REER à l'abri des risques.
Achetez des obligations avant le 29 février.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13		
5,25%	5,75%	6,25%
An 1	An 2	An 3
Taux annuel composé de 5,74 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64		
4,60%		
An 1		

Les émissions 13 et 64 sont en vente jusqu'au 1^{er} mars

Comme vous le savez, la date limite d'achat de REER approche. Si vous n'avez pas envisagé d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada auparavant, vous devriez sérieusement songer à en détenir dans un REER. Vous profiterez de toute la sécurité des Nouvelles Obligations d'épargne du Canada en plus des avantages d'un REER.

La nouvelle Obligation à prime du Canada est particulièrement intéressante pour votre REER dans la mesure où elle propose un taux de rendement plus élevé avec une possibilité d'encaissement une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants. L'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, est encaissable en tout temps. Les deux titres sont garantis à 100 % par le gouvernement du Canada avec possibilité de placement au FERR; le montant d'achat minimum est de 100 \$. Ils peuvent d'autre part être placés dans un REER autogéré ou un REER conçu pour les détenir exclusivement. Si vous choisissez l'option de placement exclusif REER ou FERR, la souscription minimale est établie à 500 \$.

Il est plus facile que jamais d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada. En plus de ne comporter absolument aucuns frais, elles peuvent dorénavant être souscrites par téléphone en composant le 1 800 575-5151. Bien entendu, elles sont en vente comme toujours à votre institution bancaire ou financière.



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

Vous pourrez désormais en acheter par téléphone en composant le 1 800 575-5151.

Visitez notre site Web à www.oec.gc.ca pour tout complément d'information.
*Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada de l'émission 58, datée du 1^{er} mars 1999, pour l'année commençant le 1^{er} mars 2000.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

Les interventions limitées au conseil municipal de Loretteville

MARC LESTAGE
Le Soleil

LORETTEVILLE — Il n'y aura plus d'interventions polissonnes ni de questions embarrassantes que le maire et les conseillers n'ont pas vu venir, lors des séances du conseil municipal de Loretteville.

C'est pour éviter ces écarts de conduite que l'on a adopté le règle-

ment 1441. On y stipule que désormais les contribuables doivent se manifester au greffier avant chaque séance du conseil pour s'identifier et faire connaître la nature de leur grief, pour avoir le droit d'intervenir lors de la séance du conseil.

Il y aura exception uniquement pour les contribuables qui veulent intervenir en fin de séance. Ces commentaires devront référer seulement

à une ou l'autre des questions prévues à l'ordre du jour et abordée par le conseil quelques instants plus tôt.

Selon le directeur général, M. Gaëtan Béchar, ce règlement sur «le maintien de l'ordre durant les séances du conseil» était devenu nécessaire pour éviter la répétition de scènes disgracieuses ou qu'un petit nombre d'intervenants ne mobilisent la période de questions, privant ain-

si les autres participants de leur droit de parole.

Le règlement précise les pouvoirs du maire d'expulser de la salle tout individu, membre du conseil ou citoyen, qui trouble l'ordre, notamment: en utilisant un langage grossier, injurieux, violent ou blessant, ou en diffamant quelqu'un.

Sur la période de questions des citoyens, en plus d'exiger l'enregistre-

ment préalable des intervenants, le texte en fixe la durée à 30 minutes. La limite est la même pour la séance du début et pour celle de la fin de séance alors que les commentaires doivent porter sur des sujets déjà débattus ce soir-là.

Dans tous les cas, une seule question par personne est autorisée à moins que tous les autres intervenants aient déjà parlé une première fois.

CHICOUTIMI

Un entrepreneur excédé tente de se faire payer en menaçant d'un fusil

■ CHICOUTIMI (Le Quotidien) — Roger Cayer, un entrepreneur de Ferland-et-Boilleau, devrait comparaître ce matin au palais de justice de Chicoutimi afin de répondre à des accusations découlant de sa visite à l'hôtel de ville de Chicoutimi, hier matin, où il a semé tout un émoi en sortant une arme à feu devant certains fonctionnaires.

Selon les informations transmises par la Sûreté municipale de Chicoutimi, un appel provenant de l'hôtel de ville à l'effet qu'un homme armé se trouvait à l'intérieur de l'édifice a été reçu à la centrale à 10 h 33.

Quelques minutes plus tard, deux patrouilles arrivaient sur place. L'homme s'est présenté un peu après 10 h au service du greffe situé au deuxième étage de l'hôtel de ville. Il s'est en premier lieu adressé à la fonctionnaire Francine Nolin. Selon cette dernière, l'individu a demandé à rencontrer le greffier adjoint Normand Savard pour un problème relié à une réclamation auprès d'une compagnie d'assurance de la ville.

Suivant les informations recueillies, l'entrepreneur souhaitait obtenir les 25 000 \$ que la Ville lui devait pour des travaux effectués à l'automne dans le rang Saint-Paul. Le dossier était entre les mains de la compagnie d'assurance de la Ville puisqu'il s'agissait de travaux complémentaires à des travaux réalisés par un autre entrepreneur.

«M. Savard se trouvait juste à côté du télécopieur. Je lui ai présenté et M. Savard a demandé à l'homme de le suivre dans son bureau», a raconté M^{me} Nolin.

Quelques minutes plus tard, la même fonctionnaire a entendu un «brasse-



Normand Savard et Louison Lepage ont vécu des émotions fortes, hier.

ment» de chaises et son collègue dire au visiteur de ne pas agir de la sorte. Les deux hommes ont quitté le bureau et c'est à ce moment que le directeur adjoint Louison Lepage est entré en scène et a réussi à convaincre Roger Cayer de retourner dans le bureau de Normand Savard afin de discuter de son dossier.

ARRESTATION DE L'HOMME

Les policiers de la Sûreté municipale n'ont eu qu'à se présenter au deuxième étage pour procéder à l'arrestation de l'homme. Ce dernier n'a offert aucune résistance aux policiers.

Roger Cayer transportait un fusil de calibre .20 tronçonné. En inspectant l'arme, les policiers ont constaté qu'elle était chargée.

L'entrepreneur baieriverain sera visiblement accusé d'utilisation d'une arme à feu dans un dessein dangereux, d'avoir eu en sa possession une arme modifiée illégalement.

Après son arrestation, Roger Cayer a été conduit à la centrale policière. Il a été interrogé par les policiers. Ces derniers voulaient effectuer d'autres vérifications avant de faire comparaître Cayer.

Le Quotidien a reçu des informations voulant que les policiers aient mis beaucoup de temps pour se rendre sur les lieux.

Un héros humble

DENIS BOUCHARD
Le Quotidien

CHICOUTIMI — Après avoir réussi à maîtriser l'entrepreneur Roger Cayer, le directeur adjoint de la Ville de Chicoutimi Louison Lepage a vu un homme «découragé, sur le bord des larmes».

Quand il a entendu la police, se remémorait-il, Cayer s'est effondré en larmes et n'a offert aucune résistance.

Pendant les longues minutes qui se sont écoulées entre son entrée en scène et l'arrivée des policiers, Louison Lepage n'a pas pensé au pire. «J'ai d'abord voulu mettre les employés en sécurité.»

Puis, Louison Lepage et Normand Savard ont travaillé sur le moral de l'entrepreneur. «J'étais conscient, raconte Louison Lepage, que mes paroles pouvaient le provoquer. Je me suis concentré à tenir des propos positifs.» C'est alors qu'il lui a dit qu'il aurait son argent bientôt. En 22 ans de carrière, Louison Lepage n'a jamais eu à faire face à ce genre de situation. «J'ai déjà été menacé, dit-il, mais je n'ai jamais affronté un homme armé.»

CENTRE JEUNESSE DE QUÉBEC

Un abandon de tâches qui inquiète

La Commission des droits de la personne estime qu'il en va de la sécurité des enfants

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est «grandement et hautement préoccupée». La décision des professionnels syndiqués du Centre jeunesse de Québec de ne plus effectuer certaines tâches en raison d'une surcharge de travail met directement en péril, selon elle, le suivi de ses recommandations à la suite de l'«Affaire Beaumont».

«La Commission est très inquiète», a mentionné hier sa porte-parole, Ginette L'Heureux. Dès cette semaine, dit-elle, la Commission sensibilisera le ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, aux risques potentiels de la situation

exposée la semaine dernière par les intervenants sociaux du Centre jeunesse de Québec.

Dans une lettre expédiée au ministre Baril, et dont LE SOLEIL a fait état jeudi, le syndicat des professionnels dénonçait la surcharge de travail qui affecte les intervenants responsables de l'application des mesures.

Ces personnes sont chargées de s'assurer que les enfants dont la sécurité et le développement ont été déclarés compromis reçoivent les services dont ils ont besoin.

Devant une tâche de travail devenue trop lourde, les professionnels ont demandé à leur employeur d'établir des priorités parmi les tâches à accomplir, ce qui a été refusé, toutes les tâches étant jugées essentielles.

En conséquence, le syndicat a décidé de prendre cette responsabilité et d'établir lui-même ses priorités. Parmi les tâches qui pourraient être délaissées figurent notamment la rédaction de l'histoire sociale et la tenue des notes évolutives à jour.

Ces outils permettent à tout nouvel intervenant au dossier de savoir quand,

comment et pourquoi la DPJ est déjà intervenue auprès d'un enfant.

L'«AFFAIRE BEAUMONT»

En entrevue téléphonique, hier, Ginette L'Heureux a rappelé que ces tâches étaient justement au cœur des recommandations de la Commission des droits pour éviter que des drames comme l'«Affaire Beaumont» ne se reproduisent.

«Beaumont ne serait pas arrivé si l'histoire sociale (des enfants) avait été écrite», s'exclame M^{me} L'Heureux, en référence à ces enfants qui ont été littéralement martyrisés pendant des années par leur père. La Direction de la protection de la jeunesse du Centre jeunesse de Québec était intervenue à 16 reprises avant que l'ampleur de la situation ne soit mesurée. Le roulement des intervenants faisait en sorte que chacun d'eux reprenait l'histoire à zéro.

Selon M^{me} L'Heureux, il est hors de question, toutefois, que la Commission aille mettre directement son nez au Centre jeunesse de Québec ou de se mêler de sa gestion interne. Pas de blâme, donc, ni envers l'action syndicale, ni envers la direction.

La semaine dernière, le cabinet du ministre Baril avait fait savoir que la sortie des syndiqués ressemblait surtout à un problème de relations de travail.

Mais pour la Commission, c'est avant tout un «problème de sécurité des enfants», note M^{me} L'Heureux.

«Ça nous touche en plein cœur, et nous interviendrons très rapidement (auprès du ministre)», a-t-elle dit.

Le président de l'Association des centres jeunesse de Québec, Pierre Lamarche, indiquait pour sa part, vendredi, à Montréal, que si les listes d'attente des centres jeunesse avaient effectivement diminué au stade de l'évaluation des cas, elles avaient augmenté à l'application des mesures, «le volume actuel de ressources humaines ne suffisant pas à la tâche».



Gilles Baril

ADOLESCENT FAUCHÉ À SAINT-MARCELLIN

Trois accusations contre la conductrice

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Trois chefs d'accusation ont été déposés hier contre Maryse Deschênes, 28 ans, de St-Marcellin, près de Rimouski concernant le décès de Stéphane Couillard, 16 ans, heurté mortellement sur la route 234 par le véhicule de l'accusée tôt dimanche matin.

La jeune femme a été accusée de conduite avec facultés affaiblies causant la mort ainsi que des lésions corporelles et de conduite d'un véhicule-moteur avec plus de .08 milligramme d'alcool dans le sang. L'ivressemètre indiquait .13.

Son enquête sous remise en liberté aura lieu demain à 14 h au palais de justice de Rimouski.

L'accusée avait relevé son col de manteau avant d'entrer dans la salle d'audiences se cachant partiellement la tête dans ses vêtements afin d'esquiver l'objectif des caméras de télévision et des appareils photographiques.

Un lourd silence a habité la salle d'audiences du palais de justice de Rimouski lors de cette brève comparution qui s'est faite devant un juge de paix. La jeune femme, qui sera détenue jusqu'à mercredi, a attendu plusieurs minutes avant de quitter la salle du palais de justice.

Stéphane Couillard et son ami Pascal Ross revenaient vers 3h30 du matin dimanche d'une soirée passée au Carnaval de St-Marcellin en faisant de l'auto-stop pour retourner chez eux le long de la route 234.



Maryse Deschênes et son procureur à la sortie du tribunal.

Les deux adolescents n'auraient pas vu venir derrière eux l'automobile qui a frappé mortellement Stéphane Couillard. Quant à elles, Maryse Deschênes et sa passagère ont été légèrement blessées par des éclats de verre provenant du pare-brise partiellement éclaté du véhicule de marque Suzuki Swift.



Météo Conseil

Beau temps, mauvais temps,
toujours présent

1 900 565-4455

* Frais applicables



Environnement
Canada

Environnement
Canada

1400003

EN BREF

Un «jeune avocat» permanent

Sainte-Foy a décidé d'engager l'avocat stagiaire Marc Desrosiers pour assurer le suivi des dossiers criminels à la cour municipale sur une base permanente. Cette décision se justifie par la volonté de la Ville de Sainte-Foy de prendre en charge plusieurs dossiers criminels résultant du travail des agents de la sûreté municipale, en cour municipale. La permanence est essentielle pour garantir le suivi du travail des policiers et afin d'assurer les citoyens d'un traitement équitable. Être disponible «ça peut faire la différence entre passer une nuit en prison ou rentrer chez soi», de faire remarquer M^{me} Boucher. M.L.

L'érotisme en noir sur blanc

Le conseiller Pierre Morissette promet de déposer bientôt un projet de règlement dans lequel on précisera ce qu'est une boutique de vêtements par rapport à une boutique érotique. La proposition doit permettre d'éviter une fois pour tout que des commerçants contournent la réglementation sur le zonage et l'urbanisme. M.L.

«Achat» de brigadiers

Les trois brigadiers scolaires à l'emploi de la municipalité de L'Ancienne-Lorette seront à la solde de la Ville de Sainte-Foy à la

suite de la décision d'intégrer les services de protection publique de ces deux municipalités. Syndicats et patrons sont d'accord. Rolande Fiset, Nicole Michaud et Lucie Boulianne seront désormais employés de Sainte-Foy et leurs conditions de travail et de salaires seront maintenues. M.L.

Plus jamais de refoulement d'égouts

Les résidents de l'avenue de Boulogne et du secteur Gaudarville ont obtenu gain de cause. La mairesse André P. Boucher a confirmé que des travaux de 686 500 \$ dans un cas et de 264 000 \$ dans l'autre permettront de refaire le réseau d'aqueduc et d'égout de

ces rues. Les refoulements d'eau de surface et d'égout ont rendu la vie impossible aux propriétaires de ces secteurs depuis quelques années. M.L.

Appui aux propriétaires de roulottes

Le conseil de Sainte-Foy a finalement adopté une résolution de sympathie en faveur des propriétaires de maisons mobiles du parc Lorette. La proposition du conseiller Guy Perreault implique l'envoi d'une lettre à la ministre des Affaires municipales Louise Harel, «demandant que ces contribuables soient traités de façon équitable». Le mouvement de sympathie résulte du fait que ces propriétaires doivent

payer la même taxe foncière que tout le monde alors que leurs rues et plusieurs services sont payés à un propriétaire privé. M.L.

Un policier de Sainte-Foy chez Carcajou

Sainte-Foy a ratifié la décision de «prêter» le sergent-détective Roger Ferland du Service de la protection publique municipale à l'Escouade régionale mixte de la région 03 en vue de lutter contre les motards criminalisés. Le policier Ferland, la Ville de Sainte-Foy, le gouvernement du Québec et la SQ sont partenaires de cette entente d'un an du 1^{er} avril 1999 au 1^{er} avril 2000. Le prêt représente un déboursé de 75 000 \$. M.L.

SAINT-ROCH

Le manque de stationnement fait fuir les investisseurs

MARC LESTAGE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Plusieurs entreprises hésitent à s'installer dans Saint-Roch parce qu'il n'y a pas suffisamment de places pour se garer.

Le conseiller municipal responsable du développement économique du quartier Claude Larose reconnaît que la question est souvent soulevée, mais insiste sur le fait que plusieurs projets sont actuellement sous examen et devraient se concrétiser à moyen terme.

Le conseiller a été confronté bien malgré lui à ce dossier, hier après-midi, lors de l'annonce du projet de recyclage de l'ancien entrepôt de la compagnie Paquet, par GM Développement inc.

Il s'agit d'une compagnie de promotion immobilière présidée par Geneviève Marcon, la conjointe de l'homme d'affaires Jean Campeau.

Selon M^{me} Marcon, plusieurs occupants potentiels des nombreux immeubles que la société projette de rénover dans Saint-Roch hésitent ou reportent tout simplement leur projet en attendant que cette situation soit réglée.

SOUS LE ZELLERS

Selon M^{me} Marcon, il serait possible de disposer de près de 200 nouveaux aires si les sous-sols des anciens édifices Zellers, Reitmans et Miniprix étaient aménagés en stationnement. Le coût de ces travaux serait élevé, mais la rentabilité du programme serait facilement démontrée.



Le couple Jean Campeau et Geneviève Marcon investira 1,4 million \$ par l'intermédiaire de sa société GM Développement inc. pour recycler l'ancien entrepôt du magasin Paquet, au 420, boulevard Charest Est. Ce projet sera subventionné à raison de 220 800 \$ (volet façades) par le programme de revitalisation des vieux quartiers, tandis que 54 200 \$ seront versés par la SOMHADEC. Le conseiller Claude Larose a rappelé hier qu'il s'agit du premier projet majeur accepté de GM Développement inc. qui est accepté.

En ce qui concerne le stationnement étagé extérieur situé près du cinéma Cinéplex Odéon, la Ville de Québec décline l'option d'achat et entend bien la réaliser aussitôt que possible, selon le conseiller Larose.

Au nombre des projets qui «sont sur le point de se concrétiser» mais que le manque de stationnement handicape, M^{me} Marcon signale la rénovation de

l'ancien édifice du Syndicat, coin Charest et de la Couronne. Cet édifice jouxte l'entrepôt Paquet dont on a confirmé hier la rénovation. Lesquise présentée en conférence de presse permet de voir les deux projets.

La rénovation de l'ancien Syndicat coûterait 16 millions \$ et permettrait d'offrir 200 000 pieds carrés de bureau, sur sept étages.

HYDRO-QUÉBEC
58 700 \$
d'amende
pour 17 ans
de fraude

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC — Un homme de 59 ans de Lévis risque de payer très cher l'électricité qu'il a volée à Hydro-Québec pendant 17 ans. Robert Leclerc a subtilisé l'équivalent de 8200 \$ en électricité, à des fins personnelles.

Une première pénalité lui est tombée dessus, hier, alors que le juge Jean Drouin a imposé un total de 1400 \$ d'amendes, et une probation de deux ans. Mais l'homme ne s'en tirera pas aussi aisément.

Hydro-Québec ne fait pas la vie facile à ceux qui tentent de la frauder. Dans une poursuite civile, la société d'État réclame un total de près de 58 700 \$ à son client. En plus de demander à Leclerc de payer la valeur de l'électricité subtilisée, plus les intérêts, Hydro ajoute trois pénalités.

Hydro réclame 4 \$ par jour pour les 6210 jours qu'a duré le stratagème. On demande comme deuxième pénalité de payer trois fois la valeur de l'électricité obtenue frauduleusement. S'ajoute également un montant de base de 100 \$.

En imposant l'amende, le juge Drouin a dit que la sentence doit refléter fortement l'effet dissuasif. C'est le genre de crime qui ne fait pas une seule victime. C'est toute la société qui est touchée, a dit le magistrat.



Élizabeth Vincent
ARCHIVES LE SOLEIL

La Huronne
«bafouée»
poursuit
pour
950 000 \$

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC — Élizabeth Vincent, mieux connue sous le nom de La Huronne, se dit bafouée dans ses droits d'Indienne. Voilà pourquoi elle réclame 950 000 \$ en dommages et intérêts, et en dommages exemplaires.

M^{me} Vincent réclame cette somme de la Gendarmerie royale du Canada, du Solliciteur général du Canada, du Procureur général du Canada et du Procureur général du Québec. Dans sa poursuite déposée au palais de justice de Québec, elle accuse la GRC de la harceler.

Le traité de James Murray de 1760 est souvent invoqué par La Huronne. En février 1997, le juge Pierre Rousseau acquittait M^{me} Vincent de trois accusations relatives à la Loi sur la taxe d'accise. Sauf que de nombreuses autres accusations lui sont tombées dessus depuis.

Dans sa poursuite, M^{me} Vincent rappelle que le juge André Bilodeau, de la Cour du Québec doit rendre une décision concernant l'application du traité de Murray dans 12 dossiers.

Six autres dossiers sont devant le juge Alain Morand, qui, toujours selon la poursuite, attend la décision du précédent juge avant de statuer sur le sort à réserver à cette affaire. La Huronne dénonce que dans 13 autres dossiers elle a été reconnue coupable, malgré le traité de James Murray. Toutes les accusations concernent les taxes sur les cigarettes.

M^{me} Vincent vit maintenant en République Dominicaine. Pour démontrer le harcèlement de la Gendarmerie royale, elle allègue dans sa poursuite que les policiers ont fait des démarches pour la faire expulser de ce pays.

Parmi les dommages qu'elle dit avoir subis, M^{me} Vincent affirme qu'elle doit dépenser des sommes considérables pour se défendre, qu'elle a perdu la quietude familiale, qu'elle est obligée de vivre dans sa résidence secondaire de la République Dominicaine.

Elle affirme également ne plus pouvoir gérer ses affaires, ce qui lui a fait perdre considérablement de revenus. Elle ne peut jouir librement de sa liberté d'Indienne malgré le traité de James Murray de 1760, peut-on lire également dans la poursuite.

On sait que les autorités ont émis un mandat d'arrestation contre M^{me} Vincent et qu'elle sera interceptée dès sa descente d'avion, si jamais elle décidait de revenir au pays. Reste à savoir comment elle fera pour venir témoigner dans le cadre de cette poursuite, pour prouver ce qu'elle allègue.

LORETTEVILLE



L'ancienne caisse du boulevard Valcartier en 1986.
ARCHIVES LE SOLEIL

La bibliothèque
déménagerait dans
l'ancienne caisse pop

MARC LESTAGE
Le Soleil

■ LORETTEVILLE — Pas question de renoncer au projet de nouvelle bibliothèque à Loretteville. L'organisme pourrait même déménager dans un nouveau local, soit l'ancienne caisse populaire du Boulevard Valcartier.

Le conseil est en train de revoir tous les scénarios à ce sujet, depuis qu'aucune des solutions n'a reçu une majorité de voix lors d'une récente consultation.

Selon le directeur général Gaétan Béchar, il est trop tôt pour parler des nouvelles hypothèses mais il ne faut pas exclure le déménagement de la bibliothèque dans un autre local. Une hypothèse qui apparaît quelques semaines après que la caisse populaire de Loretteville ait décidé d'offrir son local du boulevard Valcartier à la Ville.

Selon le directeur général Béchar, un nouveau montage financier est actuellement sur la table. «Le premier projet a été abandonné parce que le coût total excédait les projections de presque 1 million \$», rappelle-t-il.

C'est à la suite de cette majoration que le conseil a décidé de tenir une consultation. Au moment du quasi-référendum, les citoyens devaient opter pour trois solutions. Un premier projet de rénovation de l'hôtel de ville et de la bibliothèque pour 3,2 millions \$. Un projet de rénovation concernant la bibliothèque pour 2,8 millions \$ et l'option «de ne rien faire».

Aucun de ces scénarios n'a reçu une majorité de votes, lors de la consultation, le 15 novembre. Il avait alors été décidé de revenir à la table à dessein pour revoir l'ensemble du projet.

«Chose certaine, disait alors la conseillère Denise Laberge, s'il revient sur la table du conseil le projet devra être mieux présenté et défendu devant la population».

DEMAIN SEULEMENT



« Vous n'en
croirez pas
vos yeux ...

Venez découvrir en
exclusivité dans notre salle
de montre, avant sa sortie
au salon de l'auto mardi
prochain, la toute nouvelle
Sentra 2001.

J'en ai fait l'essai,
elle vaut le déplacement »

- Jean Fortier, propriétaire

CAPITALE
NISSAN

à partir de

15 298 \$

NISSAN

NISSAN

SENTRA

2001

COIN PIERRE-BERTRAND ET DE LA CAPITALE
(même rue que le Réno-Dépot) Tél. : 681-0011

DONNACONA Le chef de police nie avoir harcelé « Lucky Luke »

MICHEL GODIN
Collaboration spéciale

DONNACONA — En congé de maladie depuis une semaine, le chef de police de Donnacona, Guy Dussault, est sorti de son mutisme et a nié catégoriquement, hier, avoir harcelé le policier Éric « Lucky Luke » Duguay au cours des deux dernières années. Il souhaite que la lumière soit faite sur ce dossier lors d'auditions prévues devant la CSST prochainement.

« Il est loufoque de dire que je harcèle Éric Duguay parce que celui-ci a arrêté mon neveu et mon fils pour infractions au code de la sécurité routière lorsqu'il était policier à Cap-Santé, a fait savoir M. Dussault par la voie d'un communiqué de presse. Je n'ai pas besoin d'une justification et encore moins d'un motif aussi ridicule pour encadrer un policier à l'intérieur des règles de la pratique policière qui sont en force au Québec. Ma fonction m'oblige à effectuer ce travail », a-t-il ajouté.

À LA DÉFENSE DU SERVICE

M. Dussault a également défendu son service de police, qui se retrouve sous les feux de la rampe depuis une semaine en raison de crises internes. « Il y a quelques mois, une firme de consultants a été mandatée pour analyser le fonctionnement de notre service de police, afin de pouvoir faire des recommandations sur son développement futur. Ce rapport fut très élogieux et a confirmé que le citoyen est au centre de nos préoccupations. Il confirme aussi notre excellente gestion », a indiqué Guy Dussault.

Per capita, le service de police de Donnacona est l'un des moins coûteux au Québec. De plus, Donnacona est la troisième ville la moins criminalisée du Québec dans le groupe des 5000 à 9999 habitants.

Avant de laisser son poste pour des raisons de santé la semaine dernière, Guy Dussault a demandé au directeur général de Donnacona d'intervenir auprès du ministre de la Sécurité publique afin que le service d'inspection soit mandaté de venir à Donnacona, dès son retour au travail.

« En attendant, je formule le souhait de pouvoir me reposer un peu, loin des débats publics. Je fais confiance au bon jugement des citoyens en attendant le dénouement du dossier, car ils sont à même de constater que le passé est garant de l'avenir », a conclu Guy Dussault.

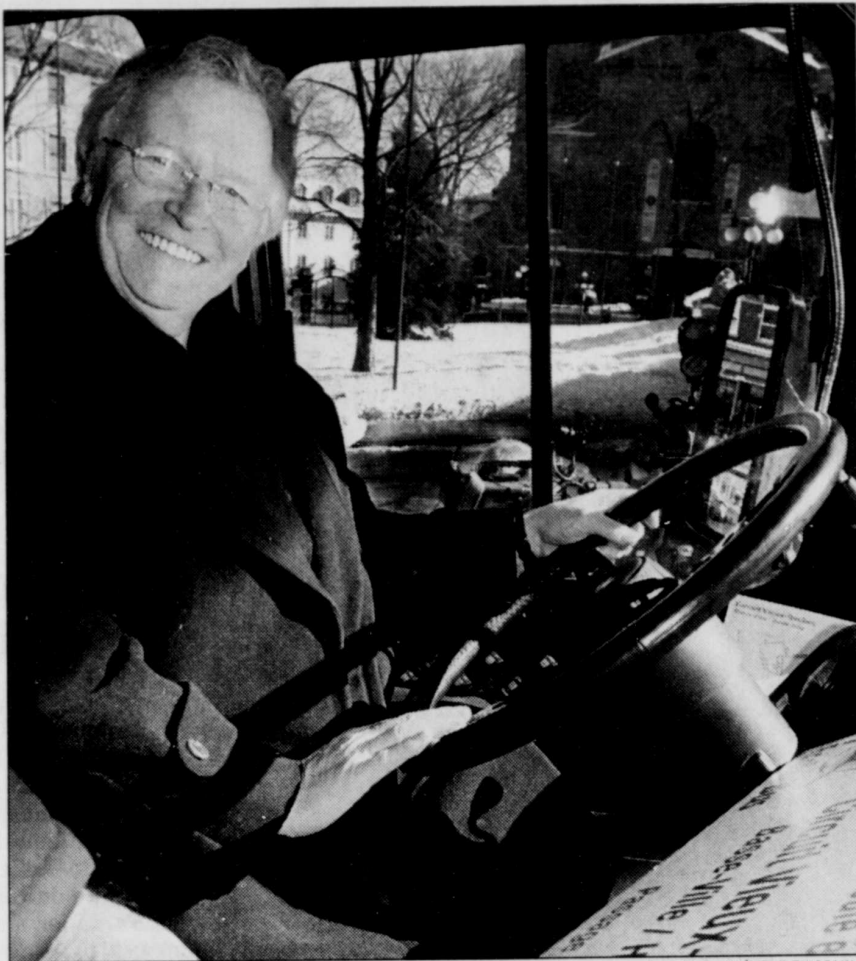
De son côté, le maire de Donnacona, Denis Denis, a donné son appui au chef Dussault la semaine dernière, en mentionnant qu'il n'avait rien à lui reprocher en 30 ans de carrière, dont 17 à la direction du corps policier de Donnacona.

Voyages gratuits de la traverse et la mairie

La STCUQ fait l'essai d'autobus « écologiques » au gaz naturel

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Dès demain, un autobus un peu spécial fera la navette aux 30 minutes entre la traverse et l'hôtel de ville de Québec. Il passera devant la Gare du Palais et la place d'Youville, via la côte du Palais, la côte de la Fabrique, la rue Des Jardins, les rues Sainte-Anne, Cook et Dauphine, Dufferin et la rue Saint-Jean.



Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, au volant d'un des autobus au gaz.

Spécial parce que gratuit et au gaz naturel. L'essai durera trois semaines. La STCUQ ajustera ces départs aux traversiers mais sans garantir leur fréquence. Des affiches temporaires l'indiquent clairement. L'Écolo-Bus partira ainsi de la traverse de 7 h 20 à 18 h 20 sur semaine, puis de 11 h 20 à 21 h 20 les samedis et dimanches.

« Aujourd'hui, si nous avions fait le plein de diesel, cela aurait coûté 290 \$. Nous y avons mis pour 138 \$ de gaz naturel », disait Robert Tessier, le pdg de Gaz Métropolitain. On compte 3000 autobus urbains fonctionnant au gaz en Amérique du Nord, dont 400 au Canada, à Hamilton et Toronto surtout. Il n'y en a aucun en service au Québec.

Le Québec tente de trouver des solutions de rechange pour diminuer les rejets atmosphériques responsables des gaz à effet de serre. Or le gaz naturel est beaucoup moins polluant que le diesel utilisé par la plupart des transporteurs.

« Nous devons diminuer nos gaz de 6 % de 1992 à 2008, mais en l'an 2000, ils ont plutôt augmenté ! Au Québec, 40 % des émissions de gaz proviennent des transports, 50 % même dans la région de Montréal », rappelle le ministre de l'Environnement Paul Bégin.

Les secteurs du Vieux-Québec et du Vieux-Port ont été choisis justement parce que leurs résidents se plaignent des autobus touristiques. L'étroitesse des rues et les fortes pentes en font un excellent terrain d'essai.

« Nous allons faire les essais dans toutes les conditions, et un rapport sera produit par la firme Roche dans un an. Nous avons commencé avec le gaz, car c'était le premier véhicule disponible, mais il y en aura d'autres à l'élec-

tricité ou hybrides. De 10 à 12 véhicules pourraient ainsi faire l'objet d'essais, mais certains viennent d'Europe. Ce peut être plus complexe et coûteux de les faire venir », explique Claude Cantin, président de la STCUQ.

Les premiers véhicules automobiles étaient à essence puis convertis au gaz naturel. On s'éloigne maintenant de ce procédé coûteux et peu efficace. Les moteurs destinés à fonctionner au gaz sont adaptés sur les chaînes de montage. Quatre cylindres de gaz remplacent le réservoir sous le véhicule. Le plein se fait tout aussi rapidement. Les employés doivent toutefois être formés pour manipuler les conduits en toute sécurité.

Un bref essai à bord du Thomas TL 960 américain de 30 passagers, équipé d'un moteur Cummins de 250 CV, nous a permis d'apprécier ses accélérations vigoureuses. Il se faufilait aisément à travers les rues étroites et semblait moins bruyant qu'un NovaBus à plancher bas, aussi propulsé par un Cummins similaire, mais au diesel.

C'est Jean Dupont, pdg des Autobus Dupont Trolley, qui a déniché ce véhicule.

« Ils sont difficiles à trouver. Il faut dire que mon fournisseur de châssis, c'est Thomas, et j'ai déjà vendu des véhicules au gaz aux États-Unis. Nous sommes des manufacturiers de carrosseries. Mon objectif est purement mercantile et j'envisage de faire d'autres propositions pour le projet Écolo-Bus. Actuellement, j'essaie de trouver des véhicules hybrides, à batteries », dit le fabricant de la 3^e Rue dans Limoilou, qui a 50 employés. Il produit une vingtaine de véhicules par année. C'est Dupont qui en fera l'entretien.

400 autobus urbains au gaz roulent au Canada, mais aucun au Québec

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MORT DE GABRIEL LESSARD

La patience du Dr Fradet mise à rude épreuve

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

QUÉBEC — La patience du Dr Yves Fradet a été mise à rude épreuve, hier, par le procureur du Dr Fernand Labrie, M^r André Morisset, qui pendant trois heures, en contre-interrogatoire, l'a « cuisiné » sur son choix de l'hormonothérapie intermittente pour soigner le cancer de Gabriel Lessard.

« Est-ce qu'il n'y avait pas un volet expérimental au choix de l'hormonothérapie intermittente ? a-t-il demandé. Existait-il des données cliniques qui autorisaient de traiter un patient en hormonothérapie intermittente ? »

La question a fait bondir le Dr Fradet qui a déclaré qu'il n'y avait pas de traitement autorisé et de traitement non autorisé. « Le mot "autorisation" est une hérésie médicale dans le contexte des études cliniques, s'est-il exclamé. Il n'y a d'approche autorisée que sur les médicaments. En général, ce qu'on dit aux patients, c'est qu'on a assez d'évidences pour penser que tel traitement est meilleur ou moins bon que tel autre, ou équivalent. »

Le Dr Fradet a poursuivi en disant que la pratique médicale n'avait pas le loisir d'avoir toujours à la portée de la main des données fermes.

« Entre-temps, a-t-il observé, il faut traiter les gens selon la meilleure évaluation qu'on a de la situation et des

connaissances disponibles à ce moment-là. »

À l'évocation, par M^r Morisset, d'un projet de recherche à l'Hôtel-Dieu de Québec sur l'hormonothérapie intermittente qui aurait pu influencer le choix du Dr Fradet, l'urologue-oncologue a répondu que le projet Swog venait à peine de commencer et que, de toute manière, Gabriel Lessard n'aurait pas été un candidat pour ce protocole-là, destiné aux patients avec un PSA de 100 et plus et des métastases dans les os.

Et pour bien montrer qu'il n'avait pas d'idée très arrêtée sur le traitement à conseiller, le Dr Fradet a noté que sur 130 de ses patients, à l'époque, qui avaient un cancer de stade D avec des métastases ganglionnaires, le tiers avait décidé de n'avoir aucun traitement, l'autre tiers avait choisi l'hormonothérapie continue et permanente et le dernier tiers le traitement hormonal intermittent. « Ça reflète ma pratique. Mes patients ont choisi différentes options. Et la majorité sont encore en vie. Ils ne sont pas morts du cancer », a-t-il souligné.

HORMONO-RÉSISTANCE

Le Dr Fradet a également nié qu'après une prostatectomie, le traitement hormonal continu offrait un avantage sur l'hormonothérapie intermittente. « Malheureusement non ! a-

t-il protesté. J'ai fait état de 15 % de récurrence du cancer après 20 mois d'hormonothérapie continue (comparativement à plus de 30 % sans traitement). Mais lorsqu'il y a récurrence dans ces cas-là, le traitement hormonal ne fonctionne plus. L'hormonothérapie continue favorise le développement d'une résistance. Le cancer devient hormono-résistant. »

Par contre, a-t-il ajouté, « l'hormonothérapie intermittente, non seulement permet au patient de souffler, mais peut prolonger la période durant laquelle il va répondre à l'hormonothérapie. »

Quand M^r Morisset a voulu savoir à quel taux de PSA il aurait été souhaitable de reprendre le traitement dans le cas de M. Lessard, le Dr Fradet a déclaré qu'il n'existait aucun code de conduite en la matière. « À 13, nous avons tout de même décidé d'attendre. C'est que je savais qu'en reprenant l'hormonothérapie, on n'aurait pas une deuxième chance d'offrir un arrêt de traitement à M. Lessard. »

PAS UN TÉMOIN EXPERT

De là, M^r Morisset s'est aventuré sur le terrain de l'existence potentielle d'écrits qui conseilleraient ou déconseilleraient l'hormonothérapie, ou d'écrits qui contesteraient la théorie de la résistance à l'hormonothérapie. Cela a provoqué l'intervention du coroner Luc Malouin qui a rappelé que le

Dr Fradet était entendu à titre de témoin ordinaire et non de témoin expert. « Je ne veux pas transformer le Dr Fradet en expert, a-t-il dit. Ce serait incorrect. »

Mais M^r Morisset ne s'est pas laissé démonter. Il a demandé si la dose de 50 mg par jour de Casodex — comparativement à l'Euflex — prescrite par le Dr Fradet après la castration n'était pas une dose insuffisante et n'avait pas fait l'objet de critiques.

Là, le procureur du Dr Fradet, M^r Michel Jolin, s'est levé d'un bond et a exigé que M^r Morisset dépose les études en question si elles existaient. « On parle d'articles qui survolent l'affaire mais qui n'ont jamais atterri. Je me réserve le droit de réponse pour le Dr Fradet quand les études vont tomber sur la table », a-t-il prévenu.

Recoupant les statistiques citées depuis le début de l'enquête sur les cancers aneuploïdes, de grade élevé et de stade D, le coroner a demandé s'il était exact de dire que Gabriel Lessard faisait partie des 2 % de la population qui ont une tumeur très rare et très maligne ? « Des quelques pourcents », a corrigé le Dr Fradet.

L'enquête a suspendu ses travaux pour une journée. Elle reprendra demain avec les témoignages des Dr Danny McKinnon et Laverdière, du pathologiste Têtu et peut-être du Dr Fernand Labrie.



Les propriétaires Cadillac ont des privilèges : Garantie Cadillac et entretien régulier sans frais pendant 4 ans ou 80 000 km, assistance routière 24 heures, transport de courtoisie et protection contre les interruptions de voyage.

Une étoile vous guide. Le système OnStar^{MD} comprend, entre autres, les services d'urgence 24 heures sur la simple pression d'un bouton et la localisation par satellite. Pendant un an, l'abonnement au Plan de service Ultra est inclus.

Puissante, parce que le temps, c'est de l'argent.

La fusion du design et de la technologie.

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. *Paiements mensuels basés sur un bail avec le versement initial de 8 410 \$ (ou échange équivalent). Option versement initial de 0 \$ également disponible. Dépôt de sécurité (825 \$) et première mensualité exigés à la livraison. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 12 \$ du km après 80 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 28 549,85 \$ taxes en sus. Tous les détails chez votre concessionnaire Cadillac, en visitant le www.gmcanada.com ou en téléphonant au 1 800 463-7483.

698 \$* / mois
location 48 mois

Force et maîtrise sont à votre portée. Puissant moteur V8 Northstar 4,6 L de 300 HP. Brillant système StabiliTrak^{MD} qui détecte les possibilités de dérapage et vous aide à les éviter.



Cadillac

CHARLESBOURG

Chauffeur de taxi
agressé

Un chauffeur de la compagnie Taxi Coop de Charlesbourg a été agressé à la pointe d'un couteau par deux individus auxquels il a réussi à échapper en assénant un coup de poing au visage de l'un d'eux. Les hommes se sont enfuis avec la voiture, qui a été retrouvée abandonnée plus tard durant la nuit. L'agression contre le chauffeur s'est produite peu après 21 h 30, dimanche, aux abords du parc Henri-Casault, sur la 4^e Avenue Ouest. La voiture a été retrouvée près du 253, 57^e Rue Ouest, vers minuit et demi, hier. Elle a été soumise à l'examen des enquêteurs de l'identité judiciaire. D'autre part, un jeune homme de 18 ans, de Ragueneau, sur la Côte-Nord, a été arrêté et accusé, hier, relativement à un vol commis dans une autre voiture taxi de Charlesbourg, au cours de la même nuit. La voiture était stationnée et inoccupée. Le voleur a fracassé une fenêtre. C.S.

BEAUMONT

Les mauvais tours
de l'alcool

C'est l'alcool qu'il avait absorbé en bonnes quantités qui a perdu Éric Gosselin, 22 ans, de Saint-Lazare, le 24 mai 1999. Selon le rapport du coroner Yvan Turmel, il a été incapable de bien apprécier la distance à laquelle se trouvait une voiture qui l'a happé mortellement sur la route 279, en pleine nuit, au retour d'une soirée bien arrosée. Le jeune Éric et ses amis avaient pourtant usé de prudence en désignant un chauffeur qui ne consommerait aucun alcool pour les ramener à la maison après la soirée passée à Lévis. Mais à Beaumont, lui et un ami ont fait arrêter la voiture pour sortir uriner. Éric s'est tout à coup mis à courir sur l'accotement, et a arrêté un camion venant en sens inverse en lui faisant des signes. Il a alors traversé la route pour aller parler au conducteur. Voyant venir une autre voiture, son ami est allé le rejoindre pour «l'enlever de la rue». Éric et lui ont été frappés, mais l'ami a eu plus de chances qu'Éric. C.S.

CHARLESBOURG

Jeune fille recherchée

Les policiers de Charlesbourg demandent l'aide de la population pour retracer la jeune Kelley Guay (ci-contre), âgée de 15 ans, qui est disparue depuis le 4 février. Cette même journée, elle a quitté le domicile familial en début de soirée et n'a jamais été revue depuis. Elle a le teint pâle et les cheveux roux coupés carrés au bas de la nuque. Elle mesure 1,53 mètres (5 pieds) et pèse 42 kilos (92 livres). Elle portait un manteau trois-quarts de couleur bleue. Toute information qui pourrait aider à la retrouver peut être communiquée au service de police de Charlesbourg, en téléphonant au (418) 624-7631.



QUÉBEC

Ça fait cher le litre d'essence

Le prix de l'essence a fait un bond plus que vertigineux pour un automobiliste de la Rive-Sud. Roger Duchesneau s'est présenté dans une station Irving, vendredi soir, et a payé d'avance les 5 \$ d'essence qu'il prévoyait acheter. De retour à l'extérieur, il a décidé de mettre pour 10 \$ d'essence, mais sans retourner payer les cinq autres dollars. Hier, il était au palais de justice, menottes aux poignets, pour plaider coupable. Le juge Yvon Mercier a été sans merci en le condamnant à 100 \$ d'amende en plus d'une suramende de 15 \$, et en l'obligeant à rembourser les 5 \$ impayés. Ça fait cher le litre. G.B.

THETFORD MINES

De l'auto à la maison

Une résidence située au 2690, chemin du Lac-à-la-Truite, a été réduite en cendres hier soir, à Thetford sud. Les flammes auraient pris naissance dans un véhicule stationné dans un garage adjacent à la maison. Il est probable qu'un problème électrique soit à l'origine du sinistre. Le propriétaire des lieux aurait eu des pépins avec son véhicule en journée et aurait décidé de l'entreposer et de brancher le chauffe-moteur. Le feu se serait rapidement propagé au bâtiment principal. Malgré une intervention rapide, les pompiers n'ont pu sauver la maison évaluée à 50 000 \$. Incommodés par la fumée, l'homme et son épouse, tous deux septuagénaires, ont été transportés à l'hôpital par mesure préventive. F.S.

RIMOUSKI

Une coalition pour recruter
des étudiants

La Coalition des associations étudiantes de Rimouski (CAER) s'est fait connaître récemment en sonnant l'alarme face à la chute dramatique des clientèles étudiantes enrégistrées au cours des dernières années à Rimouski. L'Université du Québec à Rimouski (UQAR) s'attend déjà à une baisse de la population étudiante de 25 % d'ici 2012. Et, depuis 1993-1994, la clientèle étudiante du cégep de Rimouski accuse une baisse de 23 %. Parmi les mesures à mettre en place pour faire de Rimouski la « cité étudiante » promise, la coalition réclame la mise sur pied d'un conseil municipal étudiant qui agirait comme comité aviseur en éducation, et l'accessibilité des services municipaux par la création d'une carte étudiante. Le groupe demande aussi aux propriétaires de logements d'offrir des baux de location de quatre et de huit mois aux locataires étudiants. C.T.

LÉVIS

14 événements
culturels et sociaux pour
le Mois des femmes

MARC SAINT-PIERRE

Le Soleil

■ LÉVIS—Pas moins de 14 événements culturels et sociaux, y compris la fondation d'un club d'investissement, ponctueront le Mois des femmes, en mars, à Lévis.

Cette programmation du Mois des femmes, notamment développée par la Société historique Desjardins et le Comité de revitalisation du Vieux-Lévis, auxquels se sont associés plusieurs partenaires, a été rendue publique hier.

Belle occasion pour raffermir et élargir la solidarité du réseau des femmes, dixit la députée-ministre et présidente d'honneur Linda Goupil, la programmation s'enclenchera par un concert de musique de chambre donné par le quatuor Claudel, à l'Anglicane, le samedi 4 mars, à 20h (838-6000).

Le lendemain dimanche, deux événements qui marqueront le calendrier. De un, le Centre Femmes l'Ancreage tiendra son brunch annuel célébrant la Journée internationale des femmes, au Patro de Lévis, à 11h (837-2479); de deux, le spectacle « Chansons québécoises », organisé par le Cercle des fermières de Saint-David, prendra place à l'église de Saint-David, à 14h (837-3590).

À compter du 6 mars, et jusqu'au vendredi 10, de quoi bien souligner la réouverture au public de la maison du fondateur des caisses pop, la Société historique Alphonse-Desjardins conviera les Lévisiennes à « prendre le thé avec madame Dorimène » et à envisager des avenues pour améliorer la vie des femmes (835-2090).

Deux événements également le 7 mars: il sera notamment possible de rencontrer l'artiste peintre Madeleine Samson, à compter de 13h, à la Galerie Louise-Carrier (838-6000); à 19h30, l'ACEF Rive-Sud tiendra une soirée d'information en vue de lancer un club d'investissement réservé aux femmes (835-6633).

Le mercredi 8, c'est le cégep Lévis-Lauzon qui sera le centre d'intérêt, Transition Elle y amenant des femmes exerçant des métiers non traditionnels à prononcer des conférences (839-3109). Dans le même temps, le service socioculturel du collège dévoilera des expositions (833-5110).

Le 9, toujours au cégep, le club littéraire organisera un marathon d'écriture ayant pour thème « La femme plurielle », les meilleurs textes étant publiés ultérieurement dans des bulletins d'organismes féminins (835-5680).

Le 10 mars, plus précisément dans la nuit du vendredi au samedi, de 22 h à 7 h, à la Chapelle du monastère de la Visitation, le réseau des femmes en Église organisera une vigile de célébrations comprenant prière, chant, musique, poésie, témoignages, etc. (838-6910).

Le 11, à l'Anglicane, à compter de 20 h 30, c'est Marie-Claire Séguin et son *butterfly* qui entreront en scène et referont à leur manière le cours de l'histoire des femmes (838-6000).

Le mardi 14, à l'Anglicane encore, à 20 h, Jonction pour elle offrira un spectacle humoristique dont le scénario évoque un procès intenté contre les femmes québécoises pour avoir organisé une marche contre la pauvreté et la violence (838-6000).

Le jeudi 16, c'est aux Galeries Chagnon que se déplacera l'événement, plus précisément à la boutique Lingerie Lora, où l'Ordre régional des infirmières et des infirmières Chaudière-Appalaches mettra en œuvre quatre stands d'information sur « la santé des seins » (833-0499).

Événement qui regroupe annuellement des femmes de toute la région, le Dîner des femmes d'affaires du Vieux-Lévis tournera la page du calendrier du mois des femmes le vendredi 17 mars, à l'Anglicane, de midi à 14 h (838-1209).

MONTANA de Pontiac.
Vous n'aurez jamais été aussi bien
équipé pour l'aventure.



La Montana de Pontiac
offre la meilleure
économie d'essence
dans sa catégorie*.

★★★★★
Sécurité cinq étoiles
La Montana de Pontiac
a reçu la mention cinq étoiles,
l'indice de sécurité le plus
élevé, à la fois pour le
conducteur et les passagers
lors de tests d'impact latéral**.



PONTIAC

Options de paiement	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	379 \$
2 135 \$	318 \$
4 551 \$	248 \$

248 \$/mois*
Location 36 mois
Transport et préparation inclus

19%
à l'achat**
jusqu'à 48 mois

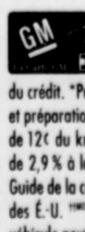
L'aventure en famille
a un nouveau nom.

- 2 portes latérales coulissantes • Moteur 3400 V6 de 3,4 L de 185 HP • Boîte automatique 4 vitesses • Système antiblocage aux 4 roues • Sacs gonflables côtés conducteur et passager de type latéraux et frontaux • Verrouillage des portes programmable et rétroviseurs chauffants à commande électrique • Volant inclinable • Lecteur de disques compacts • Climatiseur • Système antiflammable PASSKeyIII • Sièges amovibles basculants à dossier rabattable

MONTANA. La passion de conduire.



Belle



L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial ou échange équivalent (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 450 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 14 588,60 \$. ** Taux de financement de 2,9 % à la location aussi disponible jusqu'à 36 mois. * Donnée fournie par le ministère des Ressources naturelles dans le Guide de la consommation de carburant 2000. ** Tests effectués par le National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des É.-U. *** Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com



LE QUÉBEC LE CANADA

CAMIONNEURS

La grogne gagne les Maritimes

AMHERST, N.-É. (PC) — Des centaines de camionneurs ont bloqué hier l'autoroute Transcanadienne à la frontière de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, empêchant la circulation des véhicules commerciaux afin de dénoncer la hausse des prix du carburant.

Et le mouvement de protestation semble vouloir se répandre à travers le pays.

Au moins 400 18-roues s'alignaient le long de la route, à la frontière, imposant un blocus partiel qui a presque complètement paralysé le transport des denrées dans les provinces de l'Atlantique.

En fin de journée, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a obtenu une injonction provisoire contre les manifestants, injonction qui demeurera en vigueur jusqu'à vendredi matin. C'est maintenant à la Gendarmerie royale du Canada de la faire appliquer, a indiqué un porte-parole du ministère néo-écossais des Transports.

Mais un porte-parole des camionneurs a affirmé que cette injonction ne servirait à rien. Ce n'est « qu'un autre bout de papier », a-t-il lancé. « Comment vont-ils la faire respecter ? » La menace d'amendes n'effrayera pas les camionneurs, a-t-il ajouté, puisque l'escalade des coûts de l'essence leur

a enlevé tout moyen de les payer.

De chaque côté de l'autoroute, une voie était laissée libre pour le passage des automobiles et des véhicules d'urgence, mais tous les camions de transport étaient stoppés et forcés de se joindre au blocus.

Les camionneurs qui ont organisé ce mouvement spontané ont accumulé une longue liste de doléances, mais ils

en ont principalement contre les prix à la hausse du carburant, les autoroutes à péage et la baisse de leurs salaires.

Tout en disant avoir « de la sympathie » pour le sort des camionneurs, le porte-parole du gouvernement de Nouvelle-Écosse a déclaré que celui-ci ne négocierait pas avec des gens qui font de l'intimidation.

La manifestation trahit un mécon-

tenement croissant au sein de l'industrie nord-américaine du camionnage — principalement du fait des prix à la pompe du carburant diesel, qui ont augmenté de 150% au cours de la dernière année. La frustration n'est pas l'apanage des seuls camionneurs des provinces atlantiques.

En Ontario, plusieurs centaines de camionneurs ont en effet immobilisé

leurs semi-remorques et refusé de travailler hier, un peu partout dans le Toronto métropolitain. Ils réclament une aide financière pour les aider à payer le carburant, et des augmentations de leurs salaires, figés depuis 12 ans.

Plusieurs d'entre eux ont par la suite été accusés de conduite dangereuse, ou d'avoir roulé trop lentement. Selon un agent de la police provinciale, les chauffeurs ont reçu des amendes excédant parfois 1000 \$.

Au Québec, les camionneurs indépendants de l'Outaouais ont poursuivi leur mouvement de protestation contre la hausse du prix du carburant. La veille, ils avaient cessé toute activité sur le coup de midi, envahissant ensuite certaines routes de la région, pour intercepter tous les poids lourds qui y circulaient et leur demander de s'immobiliser. Sans chercher à bloquer les automobilistes, leur mouvement avait cependant ralenti la circulation locale.

À Terre-Neuve, une dizaine de semi-remorques se sont aussi immobilisées.

Quelque 90% du transport de marchandises au pays se fait par camion. Le camionnage est particulièrement important pour les provinces atlantiques, où le réseau ferroviaire a subi des compressions draconiennes ces dernières années.



Des dizaines de camions ont bloqué la Transcanadienne au Nouveau-Brunswick.

SOMMET DE LA JEUNESSE

Un diplôme pour chaque jeune

Les CS veulent 100 millions \$ pour contrer le décrochage

MICHÈLE LA FERRIÈRE

Le Soleil

QUÉBEC — Au terme du Sommet de la jeunesse qui débute aujourd'hui, les commissions scolaires voudraient voir deux de leurs souhaits exaucés : que la formation professionnelle soit valorisée, surtout dans l'esprit des parents, et que le gouvernement investisse d'abord dans l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire).

Combien de jeunes ont senti la pression de leurs parents quand venait le moment de décider de leur avenir ? « Les parents valorisent beaucoup le cégep et l'université », observe André Caron, le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), qui avait convoqué une conférence de presse, hier midi.

Or, tous les jeunes ne se destinent pas à des études supérieures. Pour contrer le décrochage et pour offrir un diplôme à tous ceux qui sortent de l'école, M. Caron a une solution : la formation professionnelle, qui présente « des taux de placement entre 70% et 100% », selon Diane Provencher, la présidente de l'Association des directrices et des directeurs généraux de commissions scolaires.

La FCSQ veut convaincre le gouvernement d'adopter des mesures pour que la moitié des jeunes Québécois s'inscrivent en formation professionnelle et qu'aucun ne quitte le système scolaire sans avoir acquis des qualifications pour le travail. Actuellement, 15% des élèves (soit environ 75 000) passent par la plate-forme de la formation professionnelle. « Règle générale, ce sont les adultes qui s'inscrivent à ces cours, mentionne M^{me} Provencher. Pourquoi les jeunes n'iraient-ils pas davantage ? » Le décrochage y serait pratiquement nul, ajoute-t-elle.



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER
Étienne Lachance, un élève de troisième secondaire, et son professeur Étienne Roy, de la polyvalente Bélanger, en Beauce, travaillent sur le panneau de montage pour système hydraulique, disponible dans le laboratoire du cours d'exploration technologique médiatisée.

Que ce soit en plomberie-chauffage, en alimentation-restauration, en secrétariat, en coiffure, en assistance dentaire, en mécanique automobile ou autres, les cours de formation professionnelle s'étalent sur une moyenne de deux ans et sont accessibles après le troisième ou le quatrième secondaire.

100 MILLIONS \$

Comme pour illustrer la nécessité pour le gouvernement d'investir dans l'enseignement obligatoire, trois commissions scolaires ont présenté chacune un projet valorisant la formation professionnelle. Leurs coûts totaux s'élèvent à 100 millions \$, « en plus des 30 millions \$ récurrents pour les garder », a précisé André Caron.

La commission scolaire de l'Énergie veut permettre à ses élèves de quatrième et de cinquième secondaires de se frotter à des matières scientifiques et technologiques comme la bureautique et la programmation. En Beauce-Etchemin, des professeurs sont allés aux États-Unis et en Ontario pour voir ce qui s'y faisait dans le domaine de l'exploration technologique médiatisée ; puis ils ont adapté en français leurs nouvelles connaissances.

La commission scolaire de Laval, elle, s'est concentrée sur la « formation continue des enseignants en formation professionnelle ». Ceux-ci, en effet, viennent en majorité du marché du travail et n'ont, par conséquent, aucune préparation pédagogique. Ils doivent apprendre à enseigner.

André Caron souhaiterait que chacune des 550 commissions scolaires du Québec adopte ses propres outils pour valoriser la formation professionnelle. Au Sommet, sa Fédération soutiendra « qu'aucun jeune ne devrait quitter le système éducatif sans y avoir acquis une qualification professionnelle favorisant son insertion sur le marché du travail ».



On mettait la dernière main aux préparatifs, hier, du sommet parallèle.

L'autre sommet démarre sans bruit

On veut attirer un millier de manifestants pour dénoncer le sommet officiel ce soir

MICHEL CORBEIL

Le Soleil

QUÉBEC — Le Sommet parallèle de la jeunesse a démarré sans bruit, hier, à Québec. Mais ses organisateurs espèrent donner la réplique au gouvernement et démontrer leur sérieux en attirant, ce soir, en face du Centre des congrès, un millier de manifestants pour dénoncer l'événement officiel.

Hier, une poignée de jeunes se trouvait à l'Autre Caserne, dans le quartier Limoilou, à 17h, au moment où le sommet alternatif, baptisé la Base de la jeunesse, devait être lancé par un spectacle. « Ça ne m'inquiète pas trop, a répondu Éric Fontaine, de CAP Jeunesse, l'instigateur de la réunion parallèle. Un show, ça ne commence jamais avant 7h ou 8h, le soir. Les gens vont arriver plus tard. »

M. Fontaine a reconnu qu'il est important que la démonstration d'aujourd'hui amène une bonne foule pour asseoir la crédibilité des contestataires. Tout en soulignant que CAP Jeunesse n'a pas les moyens logistiques que possède le gouvernement, il a soutenu que 1000 personnes devraient participer à la marche de protestation.

Éric Fontaine a, par ailleurs, laissé entendre qu'il a bien mal reçu les commentaires du ministre François Legault, « parrain » gouvernemental du Sommet.

En entrevue au SOLEIL, ce dernier a dit qu'il ne comprenait pas le boycott de l'événement. Selon lui, ce mouvement est « marginal » et ne compte

sur aucun groupe majeur. « C'est peut-être cette mentalité, que j'avais et que tout le monde a à cet âge, de revendiquer pour revendiquer, de faire des débats pour faire des débats plutôt que de travailler sur le fond », a dit M. Legault.

« Sa déclaration ne me surprend pas, a réagi M. Fontaine. C'est l'arme de la descendance. Il ne reconnaît pas notre importance parce que nous sommes un peu ses adversaires. »

Mais le porte-parole a insisté pour mentionner que CAP Jeunesse compte sur l'adhésion de groupements importants, comme le Conseil central de la CSN de Montréal et l'Association générale des associations des secteurs des sciences humaines, des arts, des lettres et des communications de l'UQAM, la plus imposante association du genre au Québec.

Une des participantes à la Base de la jeunesse, Thalie Apleman, s'est indignée des propos du ministre. « Sa seule réaction, c'est de dire qu'on est un peu jeune, donc un peu nono. C'est frustrant. Il mériterait une bonne tarte à la crème. »

Le Sommet officiel, « c'est de la récupération politique », a repris M. Fontaine. Ils vont s'en servir pour dire, « on a une dette de 100 milliards \$, au nom des jeunes, il ne faut pas laisser les baby-boomers partir avec la caisse et voilà les coupures ». »

La Base du Québec met de l'avant qu'il faut combattre la précarité à l'emploi « mais aussi celle dans le filet social que le gouvernement est à démolir », a conclu son porte-parole.

Hier, une poignée de jeunes sont venus à l'Autre caserne

Les patrons veulent multiplier les stages

MONTRÉAL (PC) — Les grandes associations patronales et celles de l'éducation s'unissent pour multiplier les stages rémunérés dans les entreprises québécoises, pour les jeunes du secondaire, du cégep et de l'université.

Le projet, baptisé Info-Stages-Études, a été dévoilé à la presse hier en conférence de presse à Montréal, à la veille du Sommet du Québec et de la jeunesse, où il sera plus formellement soumis aux décideurs.

Les promoteurs du projet n'osent avancer d'objectifs, en termes de nombre de stages à offrir, mais ils assurent qu'ils ont l'intention de développer une culture des stages au Québec, comme il en existe en Europe.

Info-Stages-Études mettra à contribution les Chambres de commerce dans chacune des régions du Québec, avec l'aide des technologies de l'information. Il s'agira d'offrir une sorte de guichet unique pour ces stages, l'idée étant de mieux coordonner l'offre et la demande de stages.

Ces stages seraient des stages de formation, non des stages après la formation. Ces stages « viendraient compléter ce qui existe déjà, non pas remplacer ce qui existe », a pris soin de préciser M. Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec.

Ces stages dureraient entre quatre et 15 semaines. Le salaire serait à négocier individuellement, entre l'entreprise, le stagiaire et l'institution d'enseignement.

AVAL DES SYNDICATS ?

Pour que ce projet soit mené à bien, il faudra obtenir l'assentiment des syndicats. « Il faudra modifier la culture syndicale » pour s'ouvrir davantage aux jeunes, affirmait M. Michel Audet, président de la Chambre de commerce du Québec. « On a fait notre bout de chemin. Il va falloir que nos collègues syndicaux fassent l'autre bout de chemin. »

Dans des secteurs hautement syndiqués et structurés comme la construction, par exemple, les associations patronales s'attendent à rencontrer des obstacles. Info-Stages-Études ne coûterait que 1 million \$ par an, pour la technologie et l'embauche d'employés mettant à jour les banques de données et assurant la liaison au palier régional.

M. Audet « espère que ça ne sera pas trop compliqué » d'implanter ce système, quand le gouvernement entrera en scène. « On espère que le ministère de l'Éducation ne va pas nous inonder de papiers » à remplir.

RÉVISION DU RÉGIME D'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Les géants pharmaceutiques partent en guerre

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — La révision du régime public d'assurance-médicaments donnera lieu à une guerre de géants. Les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada préviennent que les investissements de 1,8 milliard \$ qu'elles projettent réaliser au cours des trois prochaines années pourraient pâtir de l'élimination de la protection de 15 ans dont jouissent leurs produits.

C'est ce que viendront faire valoir demain en commission parlementaire les 60 sociétés regroupées sous le chapeau des Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada.

Convoquée par la ministre de la Santé, Pauline Marois, la commission parlementaire entendra pendant six jours divers groupes d'intérêt. Ils commenteront les sept scénarios proposés pour réduire le déficit du régime public

d'assurance-médicaments. Si rien n'est fait, le régime lancé par Jean Rochon en 1997 accusera un déficit de 190 millions \$ en 2000-01.

Au début du mois, Pauline Marois a laissé entendre qu'elle préconisait, entre autres solutions, l'achat de médicaments au « plus bas prix et au prix de référence ». Un jargon qui cache un véritable changement de cap, puisqu'il remettrait en cause les avantages dont bénéficient les grandes multinationales implantées au Québec.

La politique actuelle assure une protection contre les copies de 15 ans aux nouveaux médicaments lancés sur le marché. Ces copies, connues sous le nom de « médicaments génériques », sont moins coûteuses parce que les sociétés qui les produisent n'ont pas eu à investir en recherche et développement.

En guerre ouverte avec le regroupement des Compagnies de recherche

pharmaceutique du Canada, l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques viendra répéter en commission parlementaire que « le Québec est le seul endroit au Canada à ne pas rembourser systématiquement le prix le plus bas pour les médicaments ».

« La règle de 15 ans est onéreuse et inefficace, peut-on lire dans le mémoire qu'elle soumettra vendredi. Elle coûte au gouvernement au moins 25 millions \$ chaque année. »

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques dénonce le fait que « les personnes à faible revenu sont invitées à subventionner indirectement les multinationales en payant le prix fort pour des médicaments dont la version générique est disponible ».

Pour les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, « l'abrogation de la règle de 15 ans ne solu-

tionnerait que de façon marginale les problèmes de coûts et d'utilisation des médicaments ». L'association évalue à 15 millions \$ par année les économies que pourrait réaliser Québec en empruntant cette voie.

« Il s'agit là de bien minces retombées pour justifier l'abrogation d'une politique qui a fortement contribué à faire du Québec un site dominant en R & D pharmaceutique. »

Dans son mémoire, le regroupement lie l'accroissement de ses investissements au maintien de cette politique. « Si les conditions propices à l'investissement pharmaceutique sont préservées au Québec, la progression déjà spectaculaire des dépenses en R & D des sociétés membres s'accélérera au cours des trois prochaines années pour atteindre un total cumulatif de 1,8 milliard \$ d'ici la fin de 2002, soit une moyenne de 600 millions \$ par an. »

Les Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada auraient l'appui du vice-premier ministre et ministre des Finances, Bernard Landry, tandis que les fabricants de médicaments génériques auraient celui de Pauline Marois.

Pour la Fédération de l'âge d'or du Québec, « l'industrie pharmaceutique, qu'elle soit brevetée ou générique, répond aux lois du marché. Cette industrie a, comme toute autre, avantage à faire connaître ses produits et à encourager l'utilisation. »

Comme d'autres associations, la FADOQ prône une meilleure utilisation des médicaments. Elle estime qu'ils sont souvent prescrits à tort et à travers, ce qui contribue à l'accroissement des coûts du régime.

Elle dénonce par ailleurs l'intention du gouvernement d'augmenter la prime annuelle de l'assurance-médicaments, actuellement fixée à 175 \$.

i m a g i n a t i o n s a n s f i l

imaginez
tout le Québec
sans interurbain

TariFixe[†] canadien

50\$ par mois / 250 minutes
en tout temps, appels interurbains inclus**

Avec ce nouveau forfait unique à
Rogers^{MC} AT&T^{MD} Communications sans fil, vous pouvez appeler
n'importe où au Québec exactement comme s'il s'agissait d'un appel local.

ROGERS^{MC} AT&T^{MD}

COMMUNICATIONS SANS FIL

Pour commander,
composez le 1 800 IMAGINE

Motorola
StarTAC 7797
149\$*

*Après rabais postal de 50\$ crédité sur votre prochaine facture de Rogers AT&T. Offre en vigueur jusqu'au 31 mars 2000. Cette offre s'applique uniquement à un forfait de 50\$ ou plus sur une entente de un an. Cette offre du téléphone sans fil pourrait ne pas s'appliquer aux abonnés existants de Rogers AT&T. Les nouveaux tarifs s'appliqueront automatiquement aux abonnés actuels du programme TariFixe canadien à leur première facturation après le 17 janvier 2000. **Les appels interurbains effectués depuis le Canada vers n'importe quelle destination en Amérique du Nord, sauf le Mexique. ^{MC}Rogers Communications inc. Utilisé sous licence. ^{MD}AT&T Corp. Utilisé sous licence. [†]Marque de commerce de Rogers Communications sans fil inc.

RadioShack.

LA
CABINE
TELEPHONIQUE

TELEQUALITE

ROGERS^{MC} AT&T^{MD}

QUÉBEC

2700, rue Jean-Perrin
Bureau 101
(418) 843-0000

Galerias de la Capitale
(418) 628-0888

Fleur de Lys
(418) 266-1333

SAINTE-FOY

2095, boul. Jean-Talon Sud
Bureau 101
(418) 684-8884

3062, ch. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423

Place Laurier
(418) 659-2132

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université
(418) 690-0535

Place du Royaume
(418) 690-3155

ALMA

241, av. du Pont Nord
(418) 662-9993

ROGERS^{MC} AT&T^{MD}

Agent autorisé

LIBERTÉ ÉLECTRONIQUE

1007, rue Fontaine
Saint-Jean-Chrysostome
(418) 839-4328

RDS RADIO

557, rue des Érables
Cap-de-la-Madeleine
(819) 379-2223

COMMUNICATIONS
SPECTROCOM

99, boul. des Bois-Francis Sud
Victoriaville
(819) 752-6935

DSM ENRG.

707, boul. Régis
Saint-Anselme
(418) 885-9331

INOVATEL

3715, boul. Harvey
Jonquière
(418) 542-4996

Les victimes du sang contaminé doutent de la GRC

OTTAWA (PC) — La Gendarmerie royale du Canada pourrait très prochainement déposer des accusations contre des politiciens en vue, qui devraient ainsi rendre des comptes relativement au scandale du sang contaminé. Une militante pour les droits des victimes du sang contaminé, Michelle Brill-Edwards, a déclaré que la preuve avait été faite et qu'il était possible de porter des accusations en vertu d'une section du Code criminel portant sur la négligence ayant causé des problèmes de santé. Selon elle, la GRC pourrait théoriquement déposer des

accusations contre tous les ministres de la Santé qui se sont succédé depuis 1980. Mais elle ne croit pas que la GRC ira de l'avant, à moins que le public fasse pression en ce sens.

Des victimes du sang contaminé, parmi les milliers infectées durant les années 80, ont accepté de participer à une conférence, qui se tient depuis hier à Regina, à l'invitation de la GRC.

Les policiers qui font partie du groupe de travail de la GRC qui enquête sur le scandale du sang contaminé demandent aux victimes de leur raconter jusqu'à quel point cette erreur fa-

taile du système d'approvisionnement sanguin avait gâché leur vie.

Les enquêteurs disent qu'ils veulent être mieux en mesure de savoir comment se comporter avec les victimes, certaines étant mourantes et vivant dans la misère.

Un porte-parole du groupe de travail de la GRC, le sergent André Guertin, a indiqué que les enquêteurs avaient besoin de mesurer l'ampleur de la douleur ressentie par les victimes.

« Nous tentons de rassurer les victimes, de les informer autant que possible des progrès accomplis dans l'en-

quête, et de leur rappeler que nous ferons tout ce qui est possible pour la mener à bien », a-t-il dit.

Il a convenu que les victimes se sentaient de plus en plus frustrées de constater qu'après plus de deux ans de travail le groupe de la GRC n'avait toujours pas porté la moindre accusation.

L'enquête de la GRC a permis aux agents de rencontrer des victimes et des experts de tous les coins du pays.

M. Guertin a expliqué que le ministère fédéral de la Justice s'intéressait aux informations recueillies par la

GRC au cours de son enquête. « Grâce à notre enquête, nous sommes en possession de documents pouvant intéresser le ministère de la Justice, alors que ses avocats cherchent à préparer la défense du gouvernement du Canada, en cas de poursuites au civil », a-t-il dit.

« Nous devons protéger nos informations, compte tenu que n'importe qui peut devenir notre cible », a-t-il ajouté, précisant que c'était bien la GRC, et non pas le gouvernement, qui prenait la décision finale quant à savoir si oui ou non des accusations criminelles devaient être portées.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le lobby anti tabac débouté en Cour suprême

■ VANCOUVER (PC) — Le gouvernement de la Colombie-Britannique ne peut aller de l'avant avec sa poursuite contre les compagnies de tabac, parce que celle-ci repose sur une loi inconstitutionnelle, selon un jugement de la Cour suprême de cette province.

Ce jugement intéressera plusieurs provinces, dont le Québec, qui envisageaient d'intenter des poursuites similaires.

La décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, rendue publique hier par les parties concernées, stipule que des articles de la Loi sur le

La loi traite les géants du tabac comme une seule entité

recouvrement des soins de santé sont inconstitutionnels parce qu'ils traitent les compagnies de tabac comme si elles formaient une seule entité,

alors que celles-ci sont distinctes et qu'il s'agit de sociétés enregistrées auprès du gouvernement fédéral.

Pour cette raison, le juge Ronald Holmes considère que la portée de la loi est extraterritoriale et qu'elle outre-passe les pouvoirs consentis à la province par la Constitution.

La Loi sur le recouvrement des soins de santé avait été adoptée par la Colombie-Britannique en 1997, puis amendée l'année dernière. Elle facilite la tâche du gouvernement s'il veut intenter des poursuites contre les compagnies de tabac afin de recouvrer les dépenses liées au traitement des maladies causées par le tabagisme.

Sept compagnies de tabac, dont trois du Canada, avaient toutefois contesté la constitutionnalité de cette loi.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'était inspiré de la loi adoptée par l'État de la Floride et qui avait donné lieu à un règlement d'une valeur de 256 milliards \$US avec les compagnies de tabac américaines.


PARTOUT AILLEURS

L'automne dernier, on comptait cinq autres poursuites au Canada contre les compagnies de tabac, soit trois en Ontario et deux au Québec. Le gouvernement terre-neuvien envisageait pour sa part d'adopter une loi semblable à celle de la Colombie-Britannique, alors que le Manitoba songeait également à recourir aux tribunaux. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déjà manifesté son intérêt pour une telle approche.

Les enjeux financiers pour ces gouvernements et les compagnies de tabac sont immenses. Même si le gouvernement de la Colombie-Britannique ne s'est jamais prononcé quant au montant qu'il espérait recouvrer, une autre poursuite intentée en Ontario impliquerait une somme de 40 milliards \$US.

Un avocat qui a plaidé la cause au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique a déclaré hier que trois options s'offraient maintenant à celui-ci: il peut interjeter appel du jugement de la Cour suprême de la province, modifier sa loi ou intenter des poursuites distinctes contre les trois compagnies de tabac canadiennes.

Si la Colombie-Britannique choisit d'interjeter appel de la décision du juge Holmes, l'affaire sera portée jusqu'en Cour suprême du Canada. Dans un tel cas, il faudra vraisemblablement des années avant que la Colombie-Britannique et les autres provinces puissent aller de l'avant avec leurs poursuites.



Imaginez ce qu'une petite retenue sur votre salaire peut faire pour votre retraite.

Évitez la traditionnelle course aux REER de février. Avec le REER du Fonds de solidarité FTQ, vous pouvez souscrire par retenue sur le salaire et profiter d'une réduction d'impôt immédiate sur chacune de vos paies. Constituez-vous ainsi une épargne pour votre retraite. C'est facile!

À Québec: (418) 628-FONDS

5000, boul. des Gradins, bureau 100

1 800 567-FONDS www.fondsftq.com

La valeur de l'action du Fonds fluctue. Pour des renseignements détaillés sur les actions du Fonds, consultez le prospectus offert à nos bureaux.



La force du travail

LE FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)

MANU PREND UNE LONGUEUR D'AVANCE SUR LA POLICE.



GUY NADON, DANS LE RÔLE
DE MANU MORENCY.

19h VIRGINIE
19h30 LA FACTURE
20h BOUSCOTTE
21h ENJEUX LES TRANSEXUELS

ICI RADIO-CANADA



• Virginie - idée originale et auteure des textes : Fabienne Larouche - réalisation-coordination : André Tousignant
• La Facture - animation : Gilles Gougeon - réalisation-coordination : Lucie Gagnon
• Bouscotte - scénario et dialogues : Victor-Lévy Beaulieu - réalisation-coordination : Albert Girard
• Enjeux - journaliste : Madeleine Roy - réalisation : Nicole Tremblay

Québec veut lever le secret sur les dossiers d'adoption

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

SAINTE-FOY — Comme la Colombie-Britannique et, bientôt aussi, Terre-Neuve, le Québec s'appête à faire tout un virage et à lever le secret qui entoure l'adoption depuis 1924. À moins de s'y opposer par écrit, à l'intérieur d'un certain délai, les mères biologiques ne pourront plus empêcher que leurs enfants « naturels » les recherchent et tentent de prendre contact avec elles.

Même ouverture pour les mères désireuses de reprendre contact avec un enfant abandonné à la naissance. Si l'enfant ne s'y oppose pas dans l'année qui précède sa majorité, on présumera qu'il y consent.

Cette recommandation d'un comité interministériel de recherche a été rendue publique hier par le Mouvement Retrouvailles qui se bat depuis 17 ans pour faciliter la reprise des liens entre les parents biologiques et leurs enfants.

Le seul point de désaccord du mouvement avec les orientations retenues, indiquait le porte-parole Marcel Dodd, porte sur le droit de veto que le gouvernement veut conserver pour protéger ceux qui ne veulent pas de retrouvailles. Le droit de refus d'une mère biologique est moins fondamental

Ni les
parents ni
les enfants
ne pourront
se soustraire

que « le droit aux origines d'un enfant adopté qui ne devrait pas être remis en question ».

S'inspirant de ce qui se fait ailleurs dans le monde, le comité gouvernemental propose plutôt qu'un parent ou un enfant puisse signifier, dans un délai d'un an,

son refus d'être identifié et son refus d'être contacté. On sait qu'en Colombie-Britannique, 1500 à 1600 personnes ont manifesté leur opposition sur 50 000 personnes impliquées dans des dossiers d'adoption.

À moins d'exprimer un refus, on conclura que les parties sont consentantes aux retrouvailles. S'il devait y avoir veto, dit M. Dodd, la position du mouvement est en faveur d'une courte période pour l'exprimer : pas plus de six mois.

CHANGEMENT DE VALEUR

Le virage proposé vers l'ouverture des dossiers d'adoption s'appuie sur un changement de valeurs qui accorde maintenant la primauté aux intérêts de l'enfant et au respect de ses droits, indique-t-on dans le rapport interministériel dont LE SOLEIL a obtenu copie. La notion de paix des familles, qui soutenait la confidentialité des affaires d'adoption depuis la législation de 1924, ne fait plus partie du discours gouvernemental.

Le rapport propose aussi de lever plus facilement le secret sur le dossier médical des parents biologiques, même en cas de refus de leur part, si leur enfant naturel peut en subir un préjudice.

Plusieurs pays à travers le monde ont aussi allégé le secret autour de l'adoption au cours des dernières décennies. C'est sur cette évolution que s'appuie le consensus auquel est arrivé, en décembre, après plus d'un an et demi de travail, le comité formé de représentants des ministères de la Justice, de la Santé et des Affaires sociales. Le ministre délégué Gilles Baril pilote le dossier qui nécessitera un amendement à la loi.

Le rapport propose que les travailleurs sociaux continuent leurs activités d'accompagnement auprès des parents et des enfants dans le processus de retrouvailles. Les porte-parole du Mouvement Retrouvailles leur reconnaissent un rôle essen-



Marcel Dodd, porte-parole du
Mouvement Retrouvailles.

tiel, notamment pour préparer ceux qui ne s'attendent pas à être l'objet d'une recherche; ils espèrent que le ministère accordera des budgets supplémentaires pour faire face au surcroît de travail que générera une loi plus ouverte.

CONSENTEMENT

La loi actuelle sur l'adoption favorise les retrouvailles quand les deux parties sont consentantes. Quand l'une d'elles s'y oppose, le dossier est fermé par les responsables du service d'adoption dans les centres jeunesse. Le taux de refus est d'environ 30 à 35%. À Trois-Rivières cependant, où ce travail est effectué par un organisme communautaire à qui le service d'adoption a délégué cette responsabilité, le taux de refus est de 3%.

Un dossier peut encore être fermé en raison du décès d'un parent ou d'un dossier introuvable. Un exemple: la mère biologique qui a donné une fausse identité.

Au cours de la conférence de presse organisée par le Mouvement Retrouvailles, les porte-parole ont rappelé que 200 000 enfants ont été adoptés au Québec entre 1930 et 1980. Le mouvement compte 14 000 membres. Du côté des enfants adoptés, selon M. Dodd, la recherche de leurs parents prend assise dans « un besoin viscéral de vérité » et un désir de « compléter un casse-tête inachevé ». Pour les mères biologiques, la levée de la confidentialité pourrait être « une délivrance du secret qu'elle portent depuis trop longtemps », estime-t-il.

Lui-même enfant naturel, adopté deux fois, M. Dodd a retrouvé ses parents il y a quelques années... au cimetière, morts tous les deux du cancer. Les recherches assistées par le service d'adoption se sont arrêtées là. Mais pas ses propres recherches. « Rien ne peut arrêter ceux qui cherchent », dit-il pour expliquer qu'il a poursuivi sa quête. Il a embauché un détective pour retracer la famille de sa mère. Ses tantes maternelles avec lesquelles il a repris contact, et qui étaient au courant de cette histoire, l'ont mis sur la piste de la famille de son père. Et il a aussi réussi à reprendre contact avec cette partie de sa famille!

Du Viagra pour les anciens combattants

OTTAWA (PC) — On dit que les vieux soldats ne meurent jamais, mais disparaissent lentement. Le ministère des Anciens combattants a décidé de faire en sorte que leur disparition soit la plus lente possible en approuvant le remboursement d'un nouveau médicament : le Viagra.

Le ministre George Baker doit en effet annoncer, cette semaine, que son ministère inclura désormais le Viagra parmi les médicaments remboursés aux anciens combattants.

Dans des documents obtenus par la *Presse canadienne*, Ottawa reconnaît que c'est la première fois au Canada que des fonds publics sont utilisés pour améliorer les performances sexuelles.

Le ministère des Anciens combattants reçoit déjà jusqu'à 1000 demandes par mois pour ce

médicament contre l'impotence approuvé par le fédéral en mars dernier. Les amputés de guerre ont écrit à plusieurs reprises au ministre Baker pour que le médicament soit remboursé et le ministre lui-même a reçu personnellement de nombreuses demandes à ce sujet lors de visites des différents corps militaires à travers le pays.

On estime qu'environ 10% des 44 500 soldats survivants de la Deuxième Guerre mondiale, dont l'âge moyen est de 81 ans, seront admissibles au programme de remboursement.

Selon une source, les anciens combattants auront droit à leurs six comprimés de Viagra par mois à compter du 1^{er} mars, avec prescription d'un urologue. Chaque comprimé se vend 15\$.

Le programme devrait donc coûter environ 1,5 million \$ par année aux contribuables.

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ DES PIEDS DU 20 AU 26 FÉVRIER CONSULTATION GRATUITE



C'est de
sa faute!

Votre colonne vertébrale, vos genoux et d'autres parties de votre corps sont souvent blâmés pour les maux dont vous souffrez. Pourtant, les vrais coupables sont peut-être vos PIEDS...

Nos orthésistes du pied sont des professionnels qui évaluent avec précision la condition de vos pieds.

**DES SOLUTIONS EFFICACES
SERONT PROPOSÉES POUR
ACCROÎTRE VOTRE CONFORT
SANS DÉLAISSER L'ESTHÉTIQUE.**

LABORATOIRE
POULIOT
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy

CONSULTATION GRATUITE
Rendez-vous **652-0100**



Ottawa révèle tout sur les subventions

Jane Stewart dépose 10 000 pages de documents sur 80 000 projets

JULES RICHER
Presse canadienne

OTTAWA — Jouant la carte de la transparence sans limites, le ministère du Développement des ressources humaines a rendu publiques hier une quantité massive de données sur la quasi-totalité de ses programmes de subventions, au coeur actuellement d'une tempête politique.

Accessibles à tous par l'entremise de l'Internet, les données sont contenues sur 10 000 pages de documents et décrivent 80 000 projets à des entreprises et contributions à des particuliers. Les subventions représentent un total d'environ 8 milliards \$ et remontent jusqu'à 1996.

À la Chambre des communes, la ministre responsable de ces programmes, Jane Stewart, a affirmé que tous ces

renseignements permettraient de tracer un portrait fidèle des subventions décernées par circonscription. À son avis, ils prouvent également que l'argent des subventions a été bien géré et qu'il a été attribué à des projets réels.

«L'Opposition a eu tort de suggérer que 1 milliard \$ avait disparu: tout est là (dans les documents)», a affirmé M^{me} Stewart.

Dans les documents dévoilés hier, les données sur le Fonds transitoire pour la création d'emplois, l'un des programmes les plus controversés du groupe, offrent un portrait nuancé de la situation au Québec. Une analyse rapide révèle que les circonscriptions libérales ne semblent pas avoir été plus choyées que les circonscriptions bloquistes.

Ainsi, Anjou-Rivière-des-Prairies est la circonscription au Québec qui a obtenu le plus de subventions provenant

du Fonds transitoire entre 1996 et 1999, soit 24,6 millions \$. Elle a changé de main aux élections de 1997, passant du Bloc au Parti libéral, et cela ne l'a pas nécessairement avantagée.

Le député bloquiste de la circonscription, Roger Pomerleau, est allé chercher 16,3 millions \$ en subventions tandis que son remplaçant, le libéral Yvon Charbonneau, en a obtenu par la suite 8,3 millions \$.

SAINT-AURICE DEUXIÈME

Saint-Maurice, le fief du premier ministre Jean Chrétien, arrive au deuxième rang des circonscriptions québécoises qui ont bénéficié le plus du Fonds transitoire, avec 7 millions \$. Précisons que Mercier suit de très près avec 6,4 millions \$, une circonscription qui est représentée par la députée bloquiste Francine Lalonde.

Appelé à faire des commentaires, le chef bloquiste Gilles Duceppe prétend que ce portrait est trompeur. À son avis, les libéraux ont octroyé davantage de subventions dans des circonscriptions qu'ils voulaient décrocher ou qu'ils savaient menacées.

«Ils ont visé un certain nombre de comtés, surtout Anjou-Rivière-des-Prairies et le comté de M. Chrétien qui était également très serré. On a vu le vote: 1500 votes de différence», a affirmé M. Duceppe.

Les hauts fonctionnaires du ministère du Développement des ressources humaines ont repris, en rendant publiques les documents sur les subventions, un chiffre qui avait été évoqué au cours du week-end dernier par le premier ministre Jean Chrétien.

Il appert que la mauvaise gestion des programmes de subvention, qui a fait

tant de bruit jusqu'à maintenant, porterait, selon les dernières vérifications, sur un montant de seulement 5974,93 \$, qui représente les subventions payées en trop dans quatre dossiers.

Les fonctionnaires ont indiqué que les premières indications de l'enquête de vérification sur une subvention de 160 000 \$ à l'Université McGill étaient inexactes.

On croyait que l'université avait obtenu cette somme alors qu'elle ne demandait que 60 000 \$. Il semblerait qu'une demande révisée avait été présentée ultérieurement à ce montant par l'université.



Jane Stewart

EN BREF

ENTENTES ADMINISTRATIVES

Le PQ a déjà essayé, dit Louise Beaudoin

Les libéraux de Jean Charest manquent de crédibilité en voulant signer des ententes administratives avec Ottawa en matière de relations internationales, estime la ministre québécoise Louise Beaudoin. La stratégie a déjà été tentée l'an dernier, mais en vain. Le porte-parole libéral dans le dossier constitutionnel, Benoît Pelletier, a indiqué en fin de semaine que le Parti libéral recherchera des ententes administratives avec le gouvernement fédéral pour assurer la place du Québec sur la scène internationale. La ministre Beaudoin a rappelé qu'elle avait tenté en mars 1999 de convaincre le ministre fédéral Lloyd Axworthy de signer une entente avec Québec pour garantir sa participation à certains événements internationaux qui touchaient la culture et la langue, deux secteurs de compétence relevant des provinces. (PC)

Vote de grève à Revenu Canada

Les employés du ministère fédéral du Revenu ont accordé un mandat de grève à leur syndicat. Cette décision, approuvée par 74 % des syndiqués, survient au moment où les contribuables commencent à rédiger et à transmettre leur déclaration annuelle de revenus. Daryl Bean, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente les employés du ministère, a indiqué que les fonctionnaires visés auraient le droit de déclencher une grève avant la limite imposée pour l'expédition des déclarations de revenus, le 30 avril. «Mon conseil aux contribuables est le suivant: si vous vous attendez de recevoir un remboursement, postez au plus vite votre déclaration de revenus. Mais si vous devez de l'argent au fisc, attendez le plus longtemps possible», a dit M. Bean. (PC)

TOUT pour plaire

CIVIC HATCHBACK CX



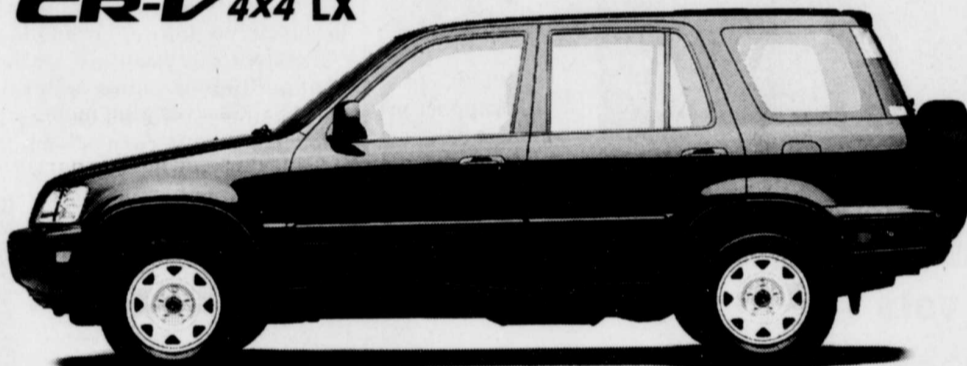
Seulement **14 300 \$*** à l'achat OU **198 \$**** par mois, location 48 mois
Transport et préparation inclus



INCLUANT :

- Coussin gonflable avant gauche (SRS)
- Radio AM/FM stéréo
- Volant inclinable
- Moteur 1,6 litre à 16 soupapes
- Rétroviseurs télécommandés
- Banquette arrière à dossier rabattable 50/50
- Et bien plus...

CR-V 4x4 LX



Seulement **26 000 \$*** à l'achat OU **338 \$**** par mois, location 48 mois
Transport et préparation inclus

INCLUANT :

- Système RealTime à 4 roues motrices
- Air climatisé sans CFC
- Freins ABS
- Groupe électrique
- Régulateur de vitesse
- Moteur 2 litres, 146 chevaux
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Table de pique-nique
- Et bien plus...

*P.D.S.F. de la Civic hatchback CX 2000 (modele EJ632YB) et du CR-V LX 2000 (modele RD174YE) neufs. Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. **Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la Civic hatchback CX 2000 (modele EJ632YB) ou le CR-V LX 2000 (modele RD174YE) neufs. Echange ou comptant de 1 813 \$ (Civic hatchback) ou 2 941 \$ (CR-V), la première mensualité et un dépôt de garantie de 250 \$ (Civic) ou 400 \$ (CR-V) sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offre d'une durée limitée. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC



CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

VOS AFFAIRES ONT DES AILES



Vous êtes efficace en affaires et vous devez vous déplacer souvent pour

des réunions dans d'autres villes. Air Nova vous offre des horaires des

plus pratiques vers de nombreuses destinations.



airNova
airAlliance

Sur nos ailes, vos affaires décollent pour aller loin.

CONTACTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU AIR NOVA/AIR CANADA AU (888) 247-2262
OU RÉSERVEZ PAR INTERNET À L'ADRESSE WWW.AIRNOVA.CA

LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU L'Alberta ouvre les hostilités

OTTAWA (PC) — Huit provinces et territoires se sont ligüés contre Ottawa, hier, en Cour suprême, pour lui reprocher d'empêcher sur leur droit de légiférer.

Ces provinces, avec l'appui du lobby des armes à feu, contestent le droit d'Ottawa d'imposer un système national de contrôle des armes à feu qui oblige les propriétaires à se procurer des permis et à enregistrer leurs armes. Elles soutiennent que les armes à feu sont propriété privée et devraient être réglementées par les provinces.

Les audiences de la Cour suprême, qui doivent durer deux jours, ont débuté par une présentation de l'Alberta, la province qui a ouvert les hostilités en 1998 quand elle a contesté — en

vain — le nouveau système devant sa propre Cour d'appel.

EFFICACITÉ

L'avocat Roderick McLennan a affirmé aux neuf juges du tribunal que le système d'enregistrement auparavant en vigueur depuis 70 ans n'avait pas empêché les criminels de se servir d'armes à feu pour commettre leurs crimes. Ses arguments, ainsi que ceux de ses collègues représentant d'autres provinces, ont été accueillis avec scepticisme par les juges, au cours d'une séance inhabituellement animée.

Plus tôt, ceux-ci avaient remis en question l'insistance des avocats à débattre de l'utilité et de l'efficacité d'un système de permis et d'enregistrement des armes à feu devant la cour.

La question sur laquelle le tribunal doit se prononcer en est une d'ordre constitutionnel, à savoir si Ottawa a le droit d'adopter des lois réglementant le contrôle des armes à feu « ordinaires ». La juge en chef Beverley McLachlin a dit partager l'avis déjà exprimé à l'effet que la cour n'avait pas à se prononcer sur l'efficacité de la loi.

L'avocat ontarien Robert Charney a dit qu'il faudrait limiter l'usage, par Ottawa, de ses pouvoirs en matière de législation criminelle, et a ajouté que le système d'enregistrement ne faisait rien pour protéger les Canadiens.

Le juge Frank Iacobucci a rétorqué que le fait de s'enregistrer, que ce soit pour une automobile ou pour un permis de port d'arme, impose une responsabilité.

Les techniciennes en laboratoire en grève illimitée

■ QUÉBEC (LE SOLEIL, PC) — Les techniciennes en laboratoire oeuvrant dans plusieurs établissements de santé à travers le Québec ont déclenché une grève illimitée à 00h01, cette nuit.

Ces techniciennes, syndiquées à l'Association professionnelle des technologues médicaux du Québec (APTMQ), n'ont toujours pas conclu d'entente de principe avec le gouvernement en vue de renouveler leur convention collective.

Les services essentiels seront assurés, ce qui fait que 90% des services

normalement dispensés dans les laboratoires le seront.

Ainsi, les analyses urgentes seront réalisées, mais les tests de routine seront retardés, faisait savoir hier en entrevue la présidente de l'APTMQ, Francine Genest.

Dans les hôpitaux de la région de Québec, on s'attend à des ralentissements. « Les syndicats ont assuré que leur moyen de pression n'entraverait pas le fonctionnement normal de l'urgence ni des unités de soins intensifs par exemple », souligne au SOLEIL la porte-parole du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ), Suzanne Lachance. « Nous nous attendons

toutefois à certains retards au niveau de la sortie de certaines analyses et nous avons avisé les médecins d'éliminer dans la mesure du possible les tests complémentaires afin d'atténuer les ralentissements », a-t-elle ajouté en signalant que l'on aura une bonne idée, en fin de journée aujourd'hui, des conséquences de l'arrêt de travail.

Ce ne sont pas tous les hôpitaux qui seront touchés simultanément. Ainsi, la grève a été déclenchée à 00h01 hier au Centre hospitalier de l'Université Laval et à 00h01 demain à l'hôpital Saint-François-d'Assise. Par contre, il n'y aura de grève à l'Hôtel-Dieu de Québec, car les techniciennes médicales ne sont pas syndiquées à l'APTMQ.

La grève de l'APTMQ est légale.

Le Conseil des services essentiels a déjà approuvé les listes de services essentiels et ses mé-

diateurs restent disponibles, en cas de mésentente, concernant l'application d'une liste, précisait-on au Conseil.

Les principaux points en litige sont le rattrapage salarial, la reconnaissance de la formation post-collégiale, l'organisation du travail et le recours aux employés mis en disponibilité. Selon le porte-parole gouvernemental, Jacques Wilkins, aucune rencontre de négociations n'est à l'agenda et les positions de l'État sont pour l'instant immuables.

Tous les hôpitaux ne seront pas touchés simultanément

Les Canadiens délaissent les antibiotiques

MONTREAL (PC) — Deux enquêtes pancanadiennes sur la prescription et la consommation d'antibiotiques tendent à démontrer que le phénomène de la résistance aux antibiotiques est de plus en plus connu. Il en découle une diminution dans la prescription et la consommation des antibiotiques.

L'analyse des résultats révèle cependant que de toutes les provinces canadiennes, c'est au Québec que la population est la moins bien informée au sujet des antibiotiques. En conférence de presse, hier, le Dr François Boucher, de la Société canadienne de pédiatrie, a insisté sur la nécessité de bien faire comprendre le phénomène de la résistance bactérienne aux antibiotiques afin de convaincre les gens de ne pas réclamer de leurs médecins des antibiotiques à tort et à travers.

Surtout, a-t-il indiqué, qu'un recours inapproprié aux antibiotiques risque de mettre en danger la capacité de traiter certaines infections graves comme la méningite bactérienne et la tuberculose.

Il y a trois ans, les médecins et chercheurs canadiens s'étaient fixés comme objectif de réduire de 25% le recours aux antibiotiques. Cet objectif n'a pas été atteint. La quantité d'antibiotiques vendus en pharmacie, ce qui exclut les hôpitaux, n'a diminué que de 4%.

C'est du côté des antibiotiques en sirop, destinés aux enfants, que la baisse la plus importante, de 16%, a été enregistrée. Au plan planétaire, le Dr Boucher s'est réjoui de ce que le Canada soit le seul pays industrialisé où la consommation des antibiotiques a chuté de façon globale.

HABITUDES À CHANGER

Un sondage Angus Reid réalisé en janvier et février auprès de 921 adultes ayant reçu des antibiotiques au cours

des trois dernières années a révélé que 76% des gens interrogés ont terminé la prise des antibiotiques même s'ils se sentaient mieux. L'arrêt avant terme de la prise des antibiotiques, généralement un dizaine de jours, favorise l'émergence de souches bactériennes résistantes, a rappelé le Dr Boucher.

En outre, comparativement à ce qui se passait il y a trois ans, plus de la moitié des Canadiens sondés ont dit qu'ils étaient moins enclins à se faire prescrire un médicament contre la grippe ou le rhume. Ces résultats varient d'un maximum de 36% au Québec à un maximum de 68% en Colombie-Britannique.

De plus, 71% des Québécois croient toujours que les antibiotiques sont utiles pour traiter les infections virales (comme la grippe ou le rhume) contre 40% en Colombie-Britannique.

Le seul pays industrialisé où la situation s'améliore

VOTEZ!

Vous pourriez faire une tournée de relais gastronomiques et de châteaux en France et gagner la nouvelle Celica GT-S 2000 de Toyota

(valeur approx.: 65 000 \$)

Jusqu'à 1 000 \$ d'argent de poche pour agrémenter votre voyage grâce aux produits vedettes Sélection Mérite de Métro

5 VOYAGES pour 2 d'une semaine en France

Les personnes gagnantes participeront à une course au trésor et accumuleront des indices qui permettront à l'une d'elles de gagner la nouvelle Celica GT-S 2000 de Toyota!

Cette Celica est dotée d'une boîte manuelle 6 vitesses à surmultipliée et d'un moteur à 4 cylindres de 1,8 litre développant 130 chevaux

Règlement en magasin. Aucun achat requis. Ce concours s'adresse aux 18 ans et plus. Du 14 février au 12 mars 2000. Tirage le 26 mars 2000.

Gala MétroStar: 26 mars 19h30 au réseau TVA



Bulletin de vote

Déposez votre bulletin de vote MétroStar dans la boîte de participation chez votre marchand Métro.

- ANIMATEUR / ANIMATRICE DE BULLETINS DE NOUVELLES**
 - PIERRE BRUNEAU
 - STÉPHAN BUREAU
 - SIMON DURIVAGE
 - JEAN-LUC MONGRAIN
- ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS D'AFFAIRES PUBLIQUES**
 - JOCELYNE CAZIN
 - GILLES GOUGEON
 - ALAIN GRAVEL
 - JEAN-FRANÇOIS LÉPINE
- ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS DE SERVICES**
 - LOUISE DESCHÂTELETS
 - CLODINE DESROCHERS
 - CLAIRE LAMARCHE
 - GUY MONGRAIN
 - CLAUDE SAUCIER
- ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS DE VARIÉTÉS, DE MAGAZINES CULTURELS OU DE «TALK SHOW»**
 - CHRISTIANE CHARETTE
 - PATRICE L'ÉCUEYER
 - PATRICIA PAQUIN
 - JULIE SNYDER
- ARTISTE D'ÉMISSIONS D'HUMOUR**
 - MICHEL BARRETTE
 - MARC LABRÈCHE
 - GUY A. LEPAGE
 - CLAUDE MEUNIER
- ANIMATEUR / ANIMATRICE D'ÉMISSIONS DE JEUX**
 - NORMAND BRATHWAITE
 - PATRICE L'ÉCUEYER
 - GUY MONGRAIN
 - ANDRÉ ROBITAILLE
- PERSONNALITÉ D'ÉMISSIONS DE SPORT**
 - MICHEL BERGERON
 - PIERRE HOUDE
 - CLAUDE MAILHOT
 - PAUL RIVARD
- RÔLE MASCULIN - TÉLÉSERIES QUÉBÉCOISES**
 - MICHEL CÔTÉ
 - ROY DUPUIS
 - PATRICK HUARD
 - BENOÎT LANGLAIS
 - ROMANO ORZARI
- RÔLE FÉMININ - TÉLÉSERIES QUÉBÉCOISES**
 - BRIGITTE BOUCHER
 - MACHA GRENON
 - ÉLYSE GUILBAULT
 - ÉLYSE MARQUIS
 - FRANCINE RUEL
- RÔLE MASCULIN - TÉLÉROMANS QUÉBÉCOIS**
 - ROBERT BROUILLETTE
 - YVAN CANUEL
 - MICHEL DUMONT
 - MICHEL FORGET
 - SERGE POSTIGO
- RÔLE FÉMININ - TÉLÉROMANS QUÉBÉCOIS**
 - ISABELLE BROSSARD
 - ANGÈLE COUTU
 - LOUISE DESCHÂTELETS
 - CHANTAL FONTAINE
 - RITA LAFONTAINE
- LE MÉTROSTAR - PERSONNALITÉ MASCULINE**
 - PIERRE BRUNEAU
 - SIMON DURIVAGE
 - PATRICE L'ÉCUEYER
 - GUY MONGRAIN
 - JEAN-LUC MONGRAIN
- LA MÉTROSTAR - PERSONNALITÉ FÉMININE**
 - ANGÈLE COUTU
 - CHANTAL FONTAINE
 - RITA LAFONTAINE
 - CLAIRE LAMARCHE
 - JULIE SNYDER

Il n'est pas nécessaire d'apposer de code C.U.P. pour voter et participer au concours.

NOM: _____ PRÉNOM: _____ N° DE TÉL.: () _____

ADRESSE: _____ VILLE: _____

CODE POSTAL: _____ ÂGE: _____ SEXE: _____ NOM DU MARCHAND MÉTRO: _____

QUESTION D'HABILITÉ: (333 X5) + 335 = _____

Gagnez de l'argent de poche pour agrémenter votre voyage en France!

Collez à l'endos les codes C.U.P. des produits vedettes SÉLECTION MÉRITE suivants:

Chocolat belge, Champignons en conserve, Chocolat à fondue, Collation aux pommes, Burgers de boeuf surgelés style maison, Fromage Cheddar, Jus, Eau minérale, Thon pâle, Tourtière surgelée, Beurre d'arachide, Boisson surgelée, Craquelins, tout format.

Chaque code C.U.P. vous donne droit à 250 \$ si vous gagnez l'un des voyages en France. Maximum 1 000 \$.

METRO

METRO Star

DE LA PUISSANCE CHEZ LEXUS



La direction de Boulevard Lexus Toyota est heureuse d'accueillir dans son équipe de ventes, au poste de conseillère Lexus, M^{me} Diane Gagnon qui œuvre dans le secteur de l'automobile depuis plus de 16 ans. C'est avec grand plaisir que nous invitons tous ses clients et amis à venir la rencontrer. Nous lui souhaitons un immense succès.

(418) 683-6565

LA PUISSANCE DU SERVICE!

Des placements garantis à 100%.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13		
5,25%	5,75%	6,25%
An 1	An 2	An 3
Taux annuel composé de 5,74% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64		
4,60%		
An 1		



NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE

Canada

1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca



Abonnez-vous à elle.

Elle prend les messages quand la ligne est occupée.

La voici enfin, la voix du service **TéléRéponse™** Bell. Et contrairement au répondeur, elle prend les messages même quand vous êtes au téléphone ou que vous naviguez sur Internet. De plus, elle fonctionne même quand il y a une panne de courant et vous permet, entre autres, d'envoyer des messages sans faire sonner le téléphone ou de faire parvenir une copie d'un message reçu à une autre personne.

TéléRéponse™



Abonnez-vous au **310-BELL**, à un magasin Espace Bell ou au www.bell.ca/service_telereponse
Certaines restrictions s'appliquent. Là où la technologie le permet, TéléRéponse est une marque de commerce de Bell Canada.

C-20

Claude Ryan condamne le projet de loi de Stéphane Dion

Claude Ryan n'y est pas allé de main morte, hier, et a fermement critiqué le projet de loi sur les conditions référendaires, devenant ainsi l'un des premiers fédéralistes reconnus à exprimer ouvertement sa dissidence. M. Ryan a notamment estimé que le Parlement et le gouvernement fédéral, en formulant un jugement sur la clarté d'une éventuelle question référendaire, « s'ingéraient, à tout le moins directement, dans la rédaction de la

question ». Une attitude que l'ancien politicien a qualifiée « non plus de véritable fédéralisme, mais d'un régime de tutelle ». S'il ne nie pas la responsabilité du gouvernement fédéral dans le cas d'un éventuel référendum au Québec, M. Ryan croit que le projet de loi sur les conditions référendaires aurait simplement été provoqué par la méfiance et la crainte, a jugé M. Ryan, qui témoignait hier devant le comité législatif qui l'étudie. (PC)

ARTHUR

vous donne des boutons?

Il donne aussi tout un « show » de radio, beaucoup d'information, d'excellentes entrevues...

« TRAFIC »

Le retour à la maison
avec André Arthur et Stéphane Gasse
En semaine de 16 h à 18 h



Les Canadiens de plus en plus instruits

OTTAWA (PC) — Les Canadiens sont de plus en plus instruits. En 1990, 20% des personnes âgées de 25 à 29 ans n'avaient pas terminé leur cours secondaire, alors que c'était le cas pour 13% des Canadiens en 1998.

Durant la même période et pour le même groupe d'âge, la proportion de personnes ayant un diplôme universitaire est passée de 17 à 26%.

C'est ce que révèle un rapport sur l'état de l'éducation au Canada, rendu public hier par Statistique Canada, et parrainé par l'organisme fédéral et le conseil des ministres de l'Éducation.

En 1995, parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada avait le plus haut pourcentage de population (48%) ayant fait des études postsecondaires. Pour les pays membres de l'OCDE, la moyenne est de 23%.

L'investissement du Canada dans l'éducation est parmi les plus élevés au monde, selon l'OCDE, se classant au deuxième rang, après les États-Unis.

Pour les pays de l'OCDE, la moyenne des dépenses en éducation par élève et étudiant était de 4717\$ US, en 1995, alors qu'elle atteignait 6396\$ US au Canada et 7905\$ US aux États-Unis.

Cette même année, le Canada a dépensé 7,0% de son produit intérieur brut pour l'éducation, soit le plus haut niveau des pays du G-7. La moyenne de l'OCDE était de 5,6%.

«PAYANT DE RESTER À L'ÉCOLE»

Les auteurs du rapport concluent qu'un sujet « de déoccupation pour les 10 prochaines années sera le remplacement du personnel enseignant partant à la retraite ». Près de la moitié des professeurs d'université et environ 40% des enseignants de collèges pourraient faire valoir leurs droits à la retraite.

L'étude rappelle « qu'il est payant de rester à l'école ». À chaque niveau supérieur de scolarité, les taux d'emploi augmentent et les taux de chômage diminuent.

Les inégalités entre riches et pauvres demeurent cependant flagrantes. En 1986, on comptait la même proportion d'étudiants de familles modestes et de familles de la classe moyennes qui fréquentaient l'université. Mais en 1994, la proportion d'étudiants provenant de familles modestes avait perdu sept points de pourcentage.

ERRATUM

Dans les annonces parues les 17-19 février 2000, la mention sur le certificat-cadeau:

«Doublez ce certificat-cadeau et obtenez 200\$ de rabais sur la marchandise étiquetée en rouge» n'aurait pas dû apparaître.

Nous nous excusons des inconvénients que cette erreur a pu entraîner.

CLASSIQUE
1215, boul. Clarendon
Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcelle
Québec, 681-0171

**LA GALERIE
DU MEUBLE**

DÉCORATION INTÉRIEURE
www.lagaleriesmeuble.com 1 800 463-2277

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcelle
Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rue Kennedy
Lévis, 838-9982

148317

**CRAMPES. DIARRHÉE.
BALLONNEMENT. GAZ.**
Vous souffrez du syndrome
du côlon irritable?



Les crampes, la diarrhée, le ballonnement et les gaz sont tous des symptômes qui caractérisent le syndrome du côlon irritable. Une importante étude médicale porte sur un nouveau traitement et vous pourriez y participer. Vous:

- avez plus de 18 ans et êtes relativement en santé;
- souffrez du syndrome du côlon irritable depuis plus de trois mois;
- vivez dans la région de la Ville de Québec?

INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER
Composez le 1-877-664-2748

Le loup, le pognon



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui ?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER ! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 6,25 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 %.

Québec 
Placements Québec
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec composez le 521-5279.

REER
à taux
PROGRESSIF
PLACEMENTS
QUÉBEC

1 800 463-5229

10 000 \$ pour retrouver l'assassin de leur fils

O nze ans après le meurtre de leur fils unique, George et Vaso Savvas ont décidé de porter de 5000 \$ à 10 000 \$ la récompense pour toute information qui pourrait conduire à la découverte de l'assassin de leur enfant. La vie du couple Savvas a basculé le soir du 21 février 1989 lorsque le corps de Michael, 28 ans, a été découvert dans le sous-sol de la résidence familiale du 2280, rue de Montreuil, dans le secteur Cartierville, à Montréal. Le jeune homme sans histoire avait été poignardé et battu à mort avec un bâton de baseball. Les assassins s'en étaient également pris à la grand-mère de la victime. Comme l'enquête policière semblait piétiner, le couple Savvas avait tenté de le relancer, le 15 janvier 1991, en offrant une récompense de 5000 \$ pour toute information conduisant à l'arrestation des auteurs de cet assassinat. Convaincus que l'argent peut quelquefois délier des langues, les Savvas passent donc à nouveau à l'attaque, cette semaine, en portant à 10 000 \$ le montant de la récompense. Pour ce couple à la retraite depuis deux ans, cette somme substantielle constitue leur dernier espoir de connaître ce qui s'est vraiment passé en ce fatidique 21 février 1989. « Tout ce que l'on sait pour le moment, c'est que Michael a rencontré ce jour-là un ami d'enfance qu'il n'avait pas vu depuis huit ans. Il l'a invité à la maison et on ne l'a plus jamais revu par la suite. On a appris qu'il était mort il y a deux ou trois ans, au moment où les policiers voulaient le rencontrer en rapport avec le meurtre », a indiqué hier le couple. (PC)

DÉLIT DE FUITE Un jeune de 21 ans risque la prison à vie

É ric Langlais, 21 ans, de Mascouche, fait face à une accusation de délit de fuite ayant causé la mort de Robert Alarie, 40 ans, à Sainte-Anne-des-Plaines, dans les Laurentides. L'accident a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche. À l'issue de sa comparution, hier, Langlais a pu recouvrer provisoirement sa liberté en attendant la tenue de son procès, moyennant des conditions strictes. Il doit notamment demeurer chez ses parents et s'abstenir de fréquenter les débits de boisson. L'accusé reviendra en cour, à Saint-Jérôme, le 16 mars, pour connaître la date de son enquête préliminaire. Il est passible d'une peine d'emprisonnement à vie. (PC)

En amour avec son élève de 13 ans

U ne enseignante ontarienne qui a transmis des messages à caractère sexuel à un de ses élèves, âgé de 13 ans, ne pourra pas continuer à enseigner, du moins pendant quelque temps. Des juges d'une cour divisionnaire de l'Ontario ont ordonné hier à Laura Glen Sclater, 29 ans, de se soumettre à au moins 20 séances de psychothérapie. M^{me} Sclater a été suspendue en septembre dernier après que la mère du garçon eut découvert 64 notes remplies d'allusions sexuelles, rédigées par l'enseignante. Elle y traitait le garçon de « sexy » et autres termes intimes, et signalait par exemple « love, M^{me} Sclater ». Devant le tribunal, le Collège des enseignants de l'Ontario a estimé que M^{me} Sclater ne comprenait pas à quel point son comportement était inapproprié. Le garçon aurait déclaré à un enquêteur que M^{me} Sclater était son « premier amour ». (PC)

Le Collège des médecins enquête sur le « Docteur » Tony Martin

L es façons de faire de M. Tony Martin relativement à des produits naturels sont non seulement dénoncées par le magazine de protection des consommateurs *Protégez-vous*, mais feront vraisemblablement l'objet d'une poursuite du Collège des médecins. Dans son numéro de mars, le magazine publie les résultats d'une enquête menée par Pierre Frisko selon laquelle M. Martin utilise le titre abrégé de docteur (D), alors qu'il n'est pas médecin, pose des diagnostics à l'égard de personnes qui se présentent près du comptoir de pharmaciens, et recommande par écrit sur une feuille portant l'en-tête « ordonnance verbale » l'achat d'un produit disponible

sans ordonnance, « le pycnogenol », et en vante les mérites au moyen de publicités télévisées. M. Martin assure que ce produit est susceptible de faire cesser allergies, varices, hypertension, fibromyalgie et plusieurs autres problèmes. Une plainte portée au Collège des médecins il y a quelques mois a suscité la tenue d'une enquête qui est « assez avancée », a confié hier l'enquêteur Ken Holland, du Collège des médecins. « Dans les prochains jours nous allons recommander au comité administratif du Collège des médecins de nous autoriser à porter des plaintes », a-t-il dit. Il a été impossible d'obtenir des commentaires de la Corporation des pharmaciens, hier. (PC)

Collection
Printemps
2000

Nouvelles couleurs
bleu ciel, bleu pervenche,
rose kennedy, vert céleri

MORALI SPORT
Place Ste-Foy 653-4742

CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

QUAND ON S'INTÉRESSE À TOUT

Sciences humaines

NOUVEAUX PROFILS EN SCIENCES HUMAINES - 300.01

- COMMUNICATIONS ET JOURNALISME
- ANIMATION

CES COURS MÈNENT À L'OBTENTION DE DEUX DIPLÔMES

- DEC en Sciences humaines
- Certificat universitaire en Communications sociales ou en Animation de l'Université St-Paul d'Ottawa



INSCRIPTION

418.872.8041

sans frais : 1.800.463.8041
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
Québec G3A 1B3



loto-québec résultats

Banco
Tirage du 2000-02-21
01 05 10 14 18
25 26 27 30 34
38 41 42 46 48
49 52 55 60 65

Quinté
Tirage du 2000-02-21
3 4
666 7130

Extra
Tirage du 2000-02-21
NUMERO: 671897

TVA inclus. Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

les transsexuels

CHANGER DE PEAU À TOUT PRIX

21h

ENJEUX
CE SOIR **21h**

JOURNALISTE : MADELEINE ROY
RÉALISATION : NICOLE TREMBLAY

ICI **RADIO-CANADA**



AUGMENTEZ VOS CRITÈRES, PAS VOS COÛTS.

CHRYSLER

le génie exprimé avec passion

NEON LE 2000



- Moteur de 2 litres, 16 soupapes, 132 ch • Transmission manuelle à cinq rapports • Roues de 15 po en aluminium • Climatiseur • Radiocassette AM/FM stéréo/lecteur multi-CD intégré • Suspension indépendante aux quatre roues • Protection 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur

FINANCEMENT À L'ACHAT DE

0% **

JUSQU'À 60 MOIS

LOCATION À

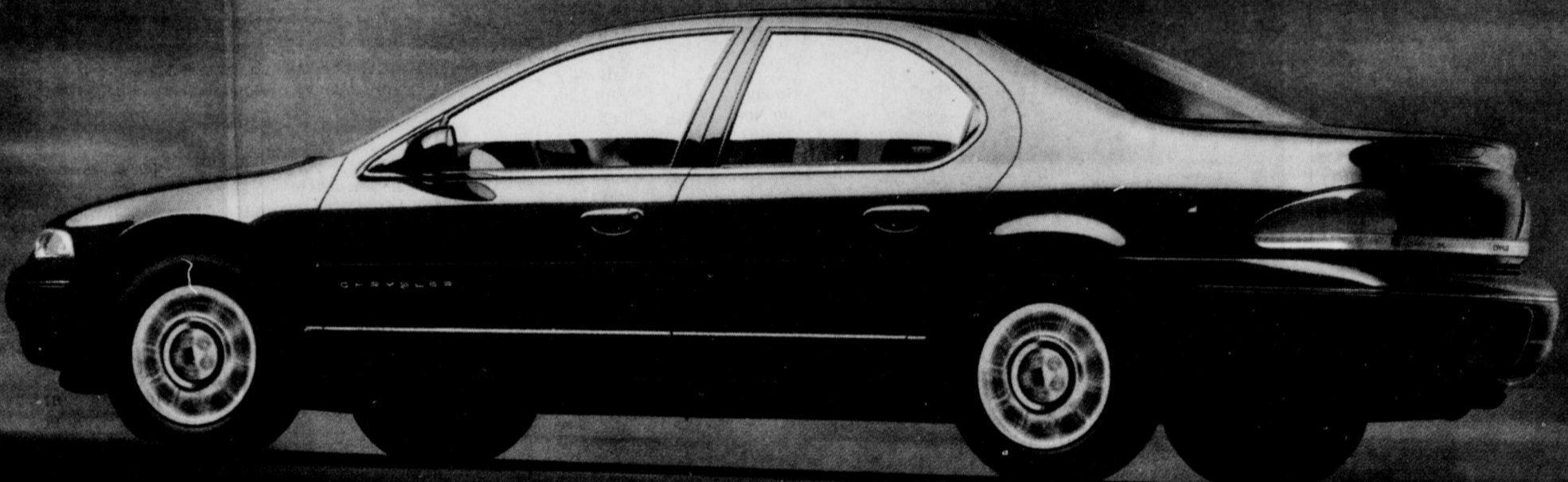
229\$[†] PAR MOIS

Terme de 48 mois. Comptant initial de 2 400 \$. Aucun dépôt de sécurité.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.
Ajoutez la transmission automatique pour seulement 8 \$[†] de plus par mois.

OPTIONS DE LOCATION DE 48 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
229 \$ [†]	2 400 \$
249 \$ [†]	1 470 \$
281 \$ [†]	0 \$

CIRRUS LX 2000



- Moteur de 2,4 litres, DACT, 16 soupapes • Transmission automatique • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques • Régulateur de vitesse • Glaces teintées • Radiocassette AM/FM stéréo avec six haut-parleurs

ACHAT À

19 679\$*

LOCATION À

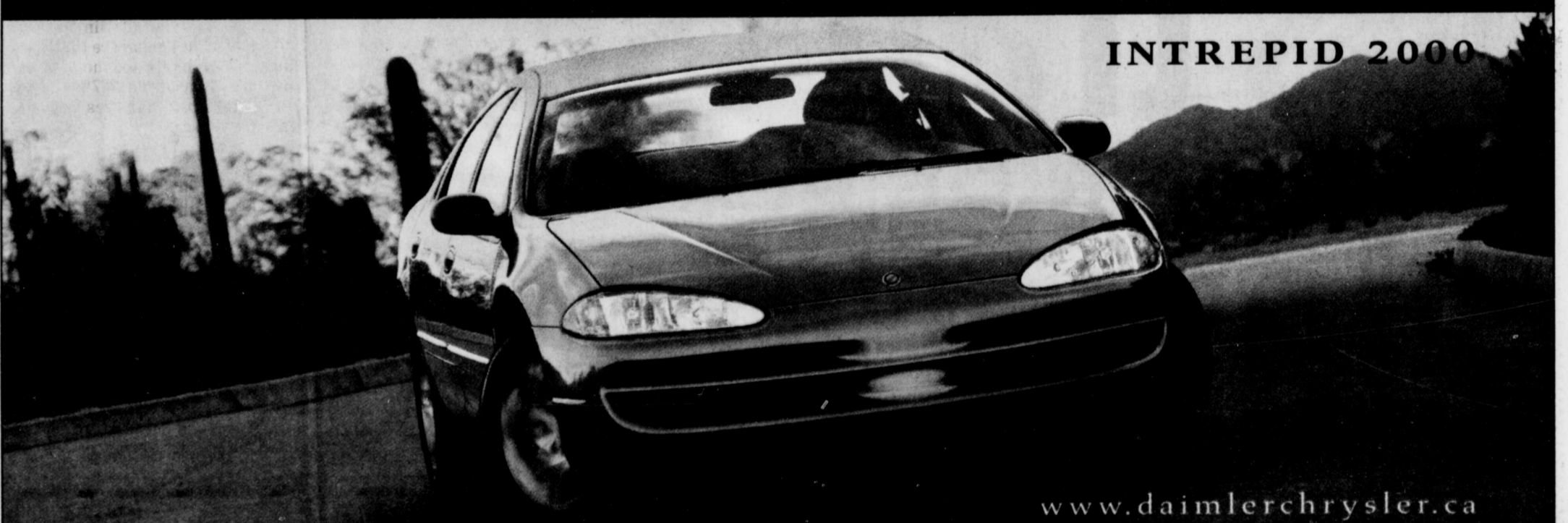
279\$[†] PAR MOIS

Terme de 36 mois. Comptant initial de 3 425 \$.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
279 \$ [†]	3 425 \$
329 \$ [†]	1 770 \$
381 \$ [†]	0 \$

INTREPID 2000



www.daimlerchrysler.ca

- Moteur V6 en aluminium de 2,7 litres, DACT, 24 soupapes, 200 ch • Transmission automatique à quatre rapports • Climatiseur • Rétroviseurs, glaces et verrouillage électriques • Régulateur de vitesse • Suspension indépendante aux quatre roues • Radiocassette AM/FM stéréo

ACHAT À

22 519\$*

LOCATION À

329\$[†] PAR MOIS

Terme de 36 mois. Comptant initial de 3 635 \$.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
329 \$ [†]	3 635 \$
389 \$ [†]	1 650 \$
439 \$ [†]	0 \$



Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep^{MD}

* Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km, au taux de 12 ¢ le km. † Le premier versement sera exigé. Aucun dépôt de sécurité requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 100 800 km, au taux de 8 ¢ le km. †† Comptant initial ou échange équivalent. Location pour usage personnel seulement. Rachat non requis. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Inc. * Transport et taxe sur le climatiseur en sus. Le prix reflète l'allocation du fabricant consentie au concessionnaire. ** Taux de financement de 0 % à l'achat jusqu'à 60 mois sur toutes les Neon 2000. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Inc. †, ††, ††† Tarifs mensuels et prix d'achat établis d'après la description des véhicules ci-dessus, soit la Neon 2000 21D + RDW + WIA, la Cirrus 2000 248 et l'Intrepid 2000 22C. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre et avoir à commander. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Photos à titre indicatif seulement. Jeep^{MD} est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep^{MD} du Québec

